



Assemblée générale

Cinquante et unième session

36^e séance plénière

Mercredi 16 octobre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 119 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/51/366/Add.4)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Dans une lettre contenue dans le document A/51/336/Add.4, le Secrétaire général m'informe que, depuis la publication de ses lettres des 17 et 20 septembre et des 2 et 11 octobre 1996, Sao Tomé-et-Principe a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 45 de l'ordre du jour

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

Rapport du Secrétaire général (A/51/348)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais proposer

que la liste des orateurs pour le débat sur cette question soit close aujourd'hui, à midi. Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Mme Castro de Barish (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Costa Rica tient à dire combien il se félicite de la façon magistrale et novatrice dont vous assumez la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de la décision prise par le Bureau de renvoyer cette importante question à la plénière pour examen puisqu'elle concerne la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, organisé à Copenhague. Notre groupe apprécie l'initiative et les efforts du Gouvernement du Chili, qui est membre du Groupe des 77 et de la Chine, pour convoquer ce sommet consacré à des questions d'une telle urgence et d'une telle importance. Nous estimons que la coopération multilatérale est indispensable pour relever les énormes défis de la survie de nos peuples à l'aube du XXI^e siècle et du prochain millénaire.

Nous voudrions souligner que, conformément aux décisions prises par le Sommet mondial, une session extraordinaire de l'Assemblée générale sera convoquée en l'an 2000 pour faire le bilan de la mise en oeuvre de ces déci-

sions. Bien entendu, la suite donnée au Sommet en séance plénière aujourd'hui justifie pleinement cet effort.

La Commission du développement social a tenu une session extraordinaire afin de mettre en oeuvre la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement. La Commission a procédé à un examen de son mandat, de ses procédures, de sa composition, de la portée de ses travaux et de la fréquence de ses sessions, et elle a élaboré un programme de travail pluriannuel.

À cet égard, nous tenons à réitérer l'importance que notre Groupe accorde au suivi du Sommet par la Commission du développement social. Cette importante Commission a été renforcée par la décision de se réunir chaque année au lieu de tous les deux ans, d'élargir sa composition de 32 à 46 membres et d'assurer un horaire de travail d'un minimum de huit jours ouvrables pour qu'elle puisse s'acquitter mieux et plus efficacement de son mandat. Nous espérons que les ressources appropriées seront mises à sa disposition.

Le Groupe est heureux que la Commission ait adopté une résolution dans laquelle elle demandait l'application des mesures convenues pour éliminer la pauvreté et le renforcement de la coopération internationale à cette fin, et dans laquelle elle demandait également à la communauté internationale de mobiliser des ressources financières additionnelles en quantité suffisante et de manière prévisible afin de contribuer à l'élimination de la pauvreté.

Nous devons reconnaître la responsabilité qui nous incombe de léguer aux générations futures un cadre permettant cette coopération. La véritable sécurité est mondiale, la pauvreté et l'exclusion ne doivent pas constituer les seules perspectives pour les deux tiers de l'humanité. Il n'est pas possible d'ignorer l'inégalité du développement dans le monde et le fossé qui continue de se creuser entre les pays développés et les pays en développement.

Le développement et la justice sociale restent un rêve irréalisable pour les pauvres dans le monde entier. Le Groupe des 77 et la Chine partagent ce sentiment et réitérent les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social. Il a été reconnu que les peuples du monde ont démontré et réaffirmé la nécessité urgente de se concentrer sur les problèmes sociaux critiques qui les touchent tous, en particulier la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale. À présent il nous faut tenir dûment compte des causes sous-jacentes et structurelles et de leurs conséquences déplorables afin de réduire l'incertitude et l'insécurité dans leur vie. Nous sommes convaincus que les

individus devraient être non seulement les bénéficiaires du développement mais qu'ils devraient aussi avoir la possibilité de devenir les agents de leur propre développement.

L'humanité a commencé à reconnaître avec réalisme que la pauvreté n'est pas un élément inévitable de la condition humaine, qu'elle peut être vaincue et éliminée de la face de la terre. Nous disposons des ressources et des capacités d'organisation pour le faire. La question a toujours été l'existence de la part de tous les Membres des Nations Unies de la volonté politique de le faire dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement, afin de mener une lutte concertée contre la pauvreté et ses séquelles. Ceci donnerait une dimension plus importante à la mondialisation et à l'interdépendance.

Dans leurs efforts pour s'intégrer dans l'économie mondiale, beaucoup de pays en développement ont été obligés de procéder à des ajustements structurels qui ont entraîné des coûts sociaux et humains exorbitants. Bien que ce processus ait eu des effets défavorables pour tous les pays en développement, ce sont les pays africains et les pays les moins avancés qui ont été les plus touchés par cette situation critique.

En l'absence d'un environnement extérieur favorable à leurs efforts de développement nationaux, beaucoup de pays en développement continuent de languir dans la pauvreté, le retard, la stagnation et accusent même une croissance économique négative. Chaque année, entre 13 et 18 millions de personnes, surtout des enfants, meurent de faim et de causes liées à la pauvreté.

Reconnaissant que l'élimination de la pauvreté exigera la mise en oeuvre de stratégies et leur intégration aux plans national et international dans tous les domaines de préoccupation particulière qui figurent dans la Plate-forme d'action adoptée par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, on a souligné notamment à cette conférence que le renforcement du pouvoir des femmes était un facteur décisif pour l'élimination de la pauvreté et, accordant une priorité particulière à la situation des femmes qui vivent dans la pauvreté, on a reconnu la nécessité d'améliorer leur accès aux revenus, à l'éducation, aux services de santé et à d'autres ressources.

Tant que les pays en développement resteront en marge du processus international de prise de décisions, qui leur permettraient de concevoir des solutions mondiales aux problèmes économiques mondiaux qui les touchent, cette situation lamentable se maintiendra, sauf si les pays en développement et les pays développés Membres de cette

Organisation mondiale s'y attaquent résolument et dans un esprit de solidarité. Après tout, l'ONU est une Organisation qui, de par sa nature, ses principes et ses objectifs, se situe au-delà de tous les intérêts individuels ou nationaux, pour représenter les intérêts de tous. On n'a jamais proposé une meilleure forme de partenariat pour aborder les grands problèmes d'un monde de plus en plus interdépendant.

Notre Groupe appuie l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, qui vient renforcer le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La perte critique des ressources, tant financières qu'humaines, pour lutter contre la pauvreté et le sous-développement constitue une entrave considérable aux efforts de développement de ces pays. Dans un climat international qui ne leur permet pas d'obtenir les niveaux d'investissement appropriés ou d'autres sources de financement en vue de favoriser le développement, ils sont contraints de dépendre presque exclusivement de l'aide publique au développement. Malheureusement, cette aide a radicalement baissé au cours de la décennie passée, et a baissé de 25 % au cours des quatre dernières années.

Ce qui est encore plus décourageant, en particulier pour les pays pauvres fortement endettés, y compris les pays africains, c'est la persistance de la crise de l'endettement extérieur excessif. En dépit de toute une série de mesures d'appui international prises en vue d'alléger la dette au cours de la dernière décennie, cette crise continue de compromettre la capacité de ces pays de générer la croissance économique et le développement. Il y a dès lors nécessité urgente d'élargir la stratégie internationale actuelle à l'égard de la dette pour qu'elle soit plus complète, orientée vers le développement et durable.

À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la proposition des institutions de Bretton Woods visant à alléger la charge de la dette des pays pauvres les plus endettés pour la ramener à des niveaux plus soutenables. Cependant, pour que cette initiative ait plus de chances de succès, nous demandons instamment aux institutions de Bretton Woods d'élaborer davantage leur initiative, de manière à réduire les éléments restrictifs comme la période d'ajustement de six à trois ans, et de modifier les critères d'éligibilité afin de mieux servir les intérêts légitimes des pays en développement.

Nous réaffirmons que l'investissement dans les ressources humaines est aussi vital que l'investissement en capital; en accordant une importance particulière à une bonne formation initiale, à la formation et à la qualification

professionnelle, qui sont l'entreprise de toute une vie qui améliorent la transition entre l'école et la vie professionnelle.

La Déclaration de Copenhague adoptée par tous les participants a mis en relief la conviction que le développement et la justice sociale sont indispensables pour la réalisation et le maintien de la paix et de la sécurité, à l'intérieur de nos nations et entre celles-ci. À leur tour, le développement social et la justice sociale ne peuvent être réalisés en l'absence de paix et de sécurité ou en l'absence de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cette interdépendance fondamentale a été reconnue, il y a 50 ans, dans la Charte des Nations Unies et s'est encore renforcée depuis.

Le Groupe lance un appel à tous les États Membres et au système des Nations Unies pour qu'ils honorent leurs engagements, notamment en ce qui concerne la fourniture de ressources suffisantes, afin d'assurer la pleine mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social. À la vingtième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, qui a eu lieu à New York le 27 septembre 1996, les ministres ont souligné le fait que 1996 est l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et que l'Assemblée générale a proclamé les années 1997-2006 première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Dans ce contexte, les ministres ont réaffirmé l'objectif de l'élimination de la pauvreté dans le monde en tant qu'impératif moral, social, politique et économique qui ne peut être réalisé que grâce à une approche multidimensionnelle et intégrée. Ils ont également souligné que les engagements convenus au Sommet mondial pour le développement social devraient être pleinement exécutés. C'est pourquoi ils attendent avec intérêt la tenue, en l'an 2000, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour procéder à un examen et à une évaluation de la mise en oeuvre des résultats du Sommet afin d'envisager de nouvelles initiatives visant l'élimination de la pauvreté.

Ne ménégeons donc pas nos efforts pour mettre pleinement en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, et les nombreux principes et engagements pris à cette occasion, de façon à répondre, sur une base universelle et à l'aube du nouveau millénaire, aux légitimes aspirations et aux besoins urgents de tous nos peuples.

M. Camacho-Omiste (Bolivie) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un honneur pour la délégation de la Bolivie, en sa qualité de coordonnateur du Groupe de Rio, de faire cette déclaration au nom de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Chili, et du Costa Rica, qui représentent

les pays d'Amérique centrale, ainsi que de l'Équateur, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela.

Le Groupe de Rio constate que lors du Sommet mondial pour le développement social, qui constitue l'un des événements les plus importants de notre époque, la communauté internationale a reconnu la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour répondre aux problèmes sociaux.

La Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action adopté à cette occasion ont tracé les grandes lignes de l'édification d'une société équitable pour tous et apte à satisfaire efficacement les besoins de l'homme, sur la base de la démocratie, des droits de l'homme, de l'égalité, de la justice sociale, de la tolérance et du respect de la diversité.

La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, et en particulier les 10 engagements qui y figurent, ont placé les questions d'ordre économique et politique au centre du débat international. L'élément clef de la Déclaration de Copenhague est l'interdépendance entre les analyses et les processus, qui, jusqu'ici, étaient abordés de manière sectorielle et fragmentaire, et l'accent mis sur le fait que la pauvreté est une préoccupation mondiale et une menace pour la paix et la sécurité mondiales.

À l'issue de la série de conférences mondiales de haut niveau organisées sous les auspices de l'ONU au cours des années 90, nous avons constaté qu'elles avaient pour dénominateur commun la promotion de la justice économique et sociale, et pour principal objectif les remèdes à apporter aux causes structurelles de la pauvreté. La Déclaration et le Programme d'action établissent une interdépendance entre les résultats du Sommet social et les accords réalisés avant la tenue, en 1990, du Sommet mondial pour les enfants, qui a été suivi en 1992 par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue en juin 1993, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement tenue en avril et mai 1994, la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en septembre 1994, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue en septembre 1995 et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue en juin 1996.

L'Assemblée générale, en inscrivant à l'ordre du jour de sa cinquantième session le point intitulé «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social», et en

examinant en séance plénière le rapport relatif à ce sommet, a mis en relief la nature de cette conférence et souligné qu'elle constitue la base fondamentale de l'élaboration des politiques nationales et internationales en matière de développement social.

L'Assemblée a également décidé qu'une commission pour le développement social revitalisée, oeuvrant de concert avec le Conseil économique et social et l'Assemblée, constituerait un processus intergouvernemental à trois niveaux pour le suivi de l'application de la Déclaration et du Programme d'action.

Dans son rapport, le Secrétaire général énonce les mesures qui ont été prises après l'adoption de la résolution 50/161, et appelle notamment l'attention sur l'engagement 2 de la Déclaration de Copenhague et sur le chapitre 2 du Programme d'action, relatif à l'observation en 1996 de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et la proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).

Dans ce contexte, les chefs d'État et de gouvernement des pays du Groupe de Rio, réunis dans la ville de Cochabamba, en Bolivie, les 3 et 4 septembre 1996, ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements de lutter contre la pauvreté, la malnutrition, l'exclusion, l'impossibilité d'accéder aux services de santé et l'analphabétisme, grâce à la mise en oeuvre de politiques qui conduiront à un développement économique durable à moyen et long terme.

Nos dirigeants ont exhorté les organismes financiers internationaux à renforcer leur appui à cette lutte contre la pauvreté, en fournissant des ressources et une aide technique aux programmes nationaux.

Les pays du Groupe de Rio ont réaffirmé leur appui à la tenue en l'an 2000 d'une session extraordinaire pour procéder à un examen et à une évaluation du suivi donné à ce sommet et pour étudier les mesures et initiatives qu'il conviendrait de prendre ultérieurement.

En tant que mesure complémentaire du Sommet pour le développement social, la formule 20/20 reconnaissait qu'afin de parvenir à éliminer la pauvreté absolue, nous devrions élaborer toute une gamme de politiques et prendre des mesures à tous les niveaux. Le consensus d'Oslo sur la formule 20/20 indiquait que les services sociaux de base devraient être universels et que leurs bénéficiaires devraient être en priorité les secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de la population.

Comme il est stipulé dans la Déclaration de Cochabamba, les pays membres du Groupe de Rio se sont engagés à continuer d'appliquer des politiques efficaces afin que les agents économiques, en particulier les petites et moyennes entreprises, génèrent des emplois productifs dignement rémunérés. Ils se sont engagés également à encourager l'éducation, la formation et les qualifications sociales, en donnant la priorité aux secteurs les plus vulnérables de nos populations.

Dans ce contexte, les pays membres du Groupe de Rio renouvellent leur appui à la résolution 48/98 de l'Assemblée générale, qui prie le Secrétaire général d'élaborer le cadre conceptuel d'un programme pour la préparation et la célébration en 1999 de l'Année internationale des personnes âgées.

Le thème général de l'Année, «Vers une société pour tous les âges», est un appel en faveur de la participation de toutes les générations et organisations issues de tous les secteurs de la société. Le message montre que tous les hommes et toutes les femmes, quels que soient leur âge et leur condition, ont une contribution précieuse à apporter à la société, tout en encourageant le dialogue entre les générations et l'harmonie sociale.

Les pays membres du Groupe de Rio estiment qu'avec l'Année internationale des personnes âgées, nous nous rapprocherons de l'objectif ultime de l'intégration sociale, qui vise la création d'une société pour tous, au sein de laquelle chaque individu aura un rôle actif à jouer.

M. Ouedraogo (Burkina Faso) : Monsieur le Président, je sais le prix que vous attachez à la concision dans l'expression de nos points de vue et l'extrême souci que vous avez de la meilleure utilisation possible du temps dont nous disposons. Cela est votre marque et, en réitérant les félicitations de mon ministre des affaires étrangères à votre endroit, j'aborde le point à notre ordre du jour intitulé «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social». J'endosse également les propos qui ont été tenus ici par l'Ambassadeur du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Lorsque en mars 1995, à Copenhague, au Danemark, 118 chefs d'État ou de gouvernement et plus de 800 organisations non gouvernementales ont reconnu tous ensemble la relation vitale entre le développement social et l'amélioration de la condition humaine, des engagements ont été pris afin d'oeuvrer d'urgence à la réalisation des objectifs fixés; les principes d'action ont été déterminés et des indications

ont été fournies pour l'application et le suivi des résultats du Sommet.

Près de 18 mois après, où en sommes-nous? Suite à l'adoption de la résolution 50/161 de l'Assemblée générale, nous disposons du rapport du Secrétaire général dans lequel nous avons un aperçu des initiatives et des actions entreprises dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. D'emblée, on y constate les efforts fournis par le système des Nations Unies en vue de coordonner les activités de suivi des grandes conférences de l'ONU, dont le point de convergence est le développement. Ma délégation, pour sa part, fait l'évaluation suivante de la suite donnée au Sommet social. Trois axes se dessinent : le premier concerne la lutte contre la pauvreté et les mesures en faveur du développement, le deuxième concerne l'implication de la société civile, le troisième la nécessité des ressources financières.

Sur le premier point, le débat du Conseil économique et social sur la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté a fourni des conclusions objectives, équilibrées et lucides. La lutte contre la pauvreté est au premier chef la responsabilité des gouvernements qui doivent formuler, exécuter et renforcer les plans et programmes nationaux. La communauté internationale, elle, a le devoir de tenir les engagements auxquels elle a souscrit. La pauvreté est une réalité nationale, parfois régionale, mais son origine réside toujours, d'une manière ou d'une autre, et dans une proportion plus ou moins grande, dans le contexte international. La conséquence en est que la mise en oeuvre des plans et programmes de lutte contre la pauvreté réussissent mieux à travers le développement d'une solidarité accrue, une coopération franche et solide, la volonté de compter d'abord sur soi et d'assumer totalement sa propre responsabilité, le tout ayant pour fondement la justice sociale, l'équité et le respect d'autrui.

À propos des mesures prises en faveur du développement social, il faut saluer et encourager le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à aller plus avant. Cependant, les prêts consentis dans ce cadre devraient être accordés à des conditions spéciales, spécifiques à la condition des bénéficiaires afin d'éviter l'accumulation vertigineuse des taux d'intérêt sur des prêts sociaux. Les populations bénéficiaires ne doivent pas être conduites dans une impasse où elles seraient criblées de dettes grandissantes en lieu et place d'un bien-être social recherché et mérité.

L'Initiative spéciale des Nations Unies en faveur de l'Afrique, fortement marquée au sceau des priorités de la

santé, de l'éducation, de l'eau et de la sécurité alimentaire, devrait devenir une des articulations opérationnelles du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Au niveau institutionnel, la Commission du développement social de l'ONU doit s'élargir bientôt par l'accueil de nouveaux membres à élire. Il est essentiel que l'Assemblée générale dote cet organe des moyens de fonctionnement afin qu'il remplisse son mandat et joue son rôle.

L'implication de la société civile dans le développement social est une tendance croissante. À côté de la responsabilité et de l'action des gouvernements se développent l'engagement et l'activité d'organisations non gouvernementales dont le réseau tisse une nouvelle toile de solidarité entre les individus, les peuples et les nations.

Cette précieuse contribution à la base et au quotidien doit être mise à profit dans le champ social dans des formes et dans des proportions compatibles avec l'expression souveraine des États. La mobilisation de ressources humaines et matérielles au travers des organisations non gouvernementales ne peut cependant à elle seule suffire aux besoins exprimés et aux priorités à satisfaire. Cela nous amène à la question toujours posée et toujours renouvelée des ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre et au succès de tous les plans et programmes arrêtés dans le cadre et à la suite du Sommet mondial pour le développement social.

Les conclusions du Sommet social ont adopté le concept 20/20 que la réunion d'Oslo, tenue en avril 1996, a circonscrit et précisé en vue de le rendre opérationnel. Ainsi, permettre à tous de bénéficier des services sociaux de base selon un calendrier réaliste et précis devient accessible. Le calendrier dont il s'agit est établi d'abord à partir de la réorientation des ressources disponibles, ensuite de la mobilisation de ressources supplémentaires et enfin de l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des services.

Le Burkina Faso, qui souscrit à l'initiative 20/20, a accepté d'être partie à une expérience pilote en vue de sa mise en oeuvre.

Toujours dans le cadre du suivi des conclusions du Sommet mondial pour le développement social, le Burkina Faso a créé un Comité national interministériel de suivi présidé par son Premier Ministre. Ce comité a trois tâches essentielles. La première est de suivre l'application concrète des conclusions du Sommet mondial auprès de tous les ministères et de toutes les institutions; la deuxième tâche est

de développer des initiatives de concrétisation et d'accélération de la mise en oeuvre des conclusions du Sommet; la troisième tâche est de veiller à la coordination des différentes mesures prises au niveau national.

Le secrétariat permanent de ce comité sert de structure formelle des concertations qui ont conduit à l'élaboration d'un programme d'activités nationales. Ainsi, le Burkina Faso, en dépit de ses moyens limités, se prépare à poursuivre ses actions après la tenue d'un atelier national de sensibilisation aux conclusions du Sommet.

À court et à long terme, la lutte contre le chômage, chez nous, est enclenchée par une approche globale qui prend en considération aussi bien les facteurs matériels, sociaux et psychologiques du phénomène. La promotion des secteurs sociaux correspond, au Burkina Faso, à la volonté de construire une société de justice et de solidarité là où le dénuement et la loi du marché sont en train de déstructurer le tissu social.

Le Burkina Faso fonde donc sa politique de développement social sur l'éducation, la santé et l'environnement. Les femmes en sont le levier, car il n'est pas d'issue rapide et achevée sans leur participation aux activités socio-économiques où elles sont, par ailleurs, déjà très actives, particulièrement dans le domaine informel. Tels sont, entre autres, quelques aspects du suivi du Sommet social au Burkina Faso.

Mais je voudrais conclure sur la nécessité d'un partenariat, d'un vrai partenariat. La coordination et la complémentarité des activités et programmes de développement s'imposent de plus en plus, au niveau intergouvernemental aussi bien qu'au niveau non gouvernemental. Il nous reste encore à respecter tous ensemble nos engagements, les priorités et les programmes arrêtés et à travailler sans relâche afin que la volonté politique ne vacille pas et que triomphent les aspirations des peuples à la justice et à la paix dans la solidarité.

M. Shah (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois depuis que vous assumez vos fonctions, j'aimerais commencer par vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Vous avez déjà fait preuve de certaines de vos qualités bien connues d'organisation et d'efficacité, et ma délégation sera heureuse de travailler à nouveau avec vous pour améliorer l'efficacité et l'image de l'Assemblée générale.

Ma délégation a écouté avec intérêt la déclaration faite par le Costa Rica au nom du Groupe des 77, qu'elle appuie sans réserve.

Au Sommet mondial pour le développement social à Copenhague, nos dirigeants se sont engagés à éliminer la pauvreté dans le monde en menant résolument des actions nationales et de coopération internationale, en tant qu'impératif économique, politique, social et éthique de l'humanité. Au plan international, il a été convenu de focaliser l'attention sur les besoins particuliers des pays et des régions où il y a des concentrations considérables de personnes qui vivent dans la pauvreté et de leur venir en aide. Ce sont ceux qui ont les plus graves difficultés à réaliser le développement économique et social. Le Sommet a réaffirmé les droits à l'éducation, à l'alimentation, au logement, à l'emploi, à la santé et à l'information, aux fins notamment d'aider ceux qui vivent dans la pauvreté. Ils se sont engagés à promouvoir le plein emploi et l'intégration sociale, qui sont les deux autres questions clefs identifiées par le Sommet.

Aujourd'hui le monde, qui est à un tournant de l'histoire, lutte pour se libérer des attitudes et des limitations de l'ère de la guerre froide. Certains paradigmes de développement qui avaient placé l'État au centre du développement ont dû être sensiblement modifiés. Les rivalités nationales et la concurrence, qui se définissaient dans le passé sur la base de critères idéologiques, ont besoin maintenant d'identités et de motivations nouvelles. L'intérêt porté à la cause du développement, souvent défini dans le contexte d'une recherche d'alliés, fait place maintenant à une remise en question regrettable de l'utilité de la coopération internationale pour le développement. Le pendule a oscillé de façon décisive vers le syndrome de la croissance basée sur le secteur privé et vers une tendance à placer un système de marché libre au centre des nouveaux plans.

Tandis que cet enthousiasme se propage dans le monde entier, l'expérience pratique appelle à la recherche d'une démarche et d'un recours qui combinent la croissance économique et la justice sociale, d'une part, et les impératifs de marché et les préoccupations écologiques et sociales, d'autre part. Les règles d'ordre public ont toujours un rôle à jouer, tant au plan national qu'international, pour s'attaquer aux imperfections et aux échecs du marché. Sinon, les pauvres et les faibles continueront d'être exclus de la croissance et de la prospérité en raison des imperfections et de la tyrannie du marché.

Au Sommet social et à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le déve-

loppement (CNUCED), nous avons réfléchi aux effets négatifs de la mondialisation. Il a été également reconnu que les rapides processus de changement et d'ajustement s'accompagnent d'une augmentation de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale, et qu'ils augmentent les risques d'instabilité et de marginalisation.

M. Minoves-Triquell (Andorre), Vice-Président, assume la présidence.

L'être humain doit être au centre de toute stratégie à long terme si l'on veut qu'elle réussisse. Le fait que l'être humain est au centre du processus de développement est extrêmement important. Cela a été reconnu dans la Déclaration de Rio et réaffirmé et développé à Copenhague. La stratégie centrale devrait, pour réaliser le développement économique et social aux fins d'appuyer le progrès humain, responsabiliser les peuples. Il faut s'efforcer de rendre autonomes les classes et groupes défavorisés, en particulier les femmes. Cela ne sera possible que lorsque l'on assurera aux individus certains droits essentiels au développement humain.

Dans le contexte actuel, la coopération internationale reste essentielle pour faciliter et accélérer le développement économique et social national. Tous les pays, quelle que soit leur situation géographique, ont besoin de développement et d'intégration sociale. Les causes dominantes de discordes peuvent être différentes selon les pays, mais aucune société ne peut prétendre être pleinement intégrée. Il suffit de regarder autour de nous pour voir que des secteurs importants de la population sont victimes de l'exclusion et de la marginalisation dans les pays développés, ce qui est en partie dû aux échecs humains et aux imperfections de l'organisation sociale, mais en grande partie aux diktats d'une approche basée sur le marché.

Les questions clefs de l'élimination de la pauvreté, de la création d'emplois et de l'intégration sociale ne peuvent être traitées de façon crédible si l'on ne dispose pas des ressources adéquates, d'un accès libre aux marchés et des technologies modernes nécessaires pour renforcer le progrès social et économique. Au plan national, les pays doivent allouer les ressources nécessaires pour garantir les droits des pauvres en termes de création d'infrastructures, de création et de renforcement d'institutions, de formulation de politiques et de conception de stratégies et de mécanismes de suivi et d'évaluation qui permettent une mise en oeuvre durable.

Le père de notre nation, Mahatma Gandhi, a mobilisé les masses de l'Inde dans notre lutte pour la liberté. Il a

inspiré une nation appauvrie et a contraint l'empire le plus puissant du monde à lui accorder sa liberté par des moyens non violents. Alors que l'Inde lutte pour sa deuxième liberté, la liberté d'échapper à la pauvreté, à la maladie et à l'ignorance, nous nous tournons à nouveau vers le Mahatma Gandhi et vers sa technique de mobilisation sociale du peuple. Notre stratégie va bien au-delà d'une administration publique représentative et des efforts nécessaires pour obtenir une participation populaire accrue au niveau local. Notre plan quinquennal actuel, le huitième, stipule que

«il est nécessaire de faire du développement un mouvement populaire, et l'initiative et la participation du peuple doivent devenir les éléments clefs de tout le processus de développement».

À cette fin, ces dernières années, nous avons amendé notre constitution pour créer au niveau du village des institutions démocratiques participatives et décentralisées représentant officiellement tous les groupes socialement défavorisés de notre peuple. Un tiers des postes de représentants élus au niveau local est réservé aux femmes. Un projet de loi, qui prévoit de réserver aux femmes un tiers des postes dans les législatures fédérales et des États, a été présenté au Parlement indien. Nous sommes décidés à mettre les considérations de sexe et les droits des enfants, des adolescents et des jeunes au centre de toutes nos prises de décisions, y compris les décisions économiques. Au début de l'année prochaine, dans le cadre du neuvième plan quinquennal, les dépenses de l'Inde en matière d'éducation atteindront 6 % du PNB contre 3,7 % actuellement. Le Common Minimum Programme, adopté par le United Front Government constitué après les élections qui ont eu lieu au début de cette année, s'est également engagé à éliminer la pauvreté absolue d'ici à l'an 2005.

À Copenhague, nos dirigeants ont adopté un document qui révèle une grande clairvoyance de leur part et qui comprend des objectifs majeurs d'action nationale et de coopération internationale. Il est essentiel que nous mettions en place des mécanismes de suivi efficaces pour réaliser ces objectifs. Les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent à la Commission du développement social et les informations qui ont été mises à la disposition de la Commission montrent clairement que la plupart des actions de suivi ont été réalisées au niveau national. Très peu de progrès ont été faits dans le domaine de la coopération internationale. La Commission devrait examiner avec un oeil plus critique ces aspects au cours des prochaines réunions. On ne devrait pas permettre qu'un déséquilibre s'installe dans la synergie qui existe entre l'action nationale et la coopération internatio-

nale simplement en raison de contraintes nationales perçues dans les pays développés.

On s'accorde à reconnaître qu'il faut accroître sensiblement les ressources disponibles pour la coopération internationale en vue du développement social. Il est donc particulièrement choquant de constater que, peu après avoir pris ces importants engagements, nous sommes confrontés à la perspective d'un onzième renflouement de l'Association internationale de développement à un niveau réel réduit. Une attention accrue devrait être portée aux engagements pris pour faciliter des transferts accrus de ressources réelles vers les pays en développement. La préoccupation légitime au plan mondial eu égard au développement social ne doit pas simplement déboucher sur l'imposition depuis l'étranger de nouvelles conditions aux pays en développement. Le programme de développement social ne peut être considéré séparément. Les ressources nationales nécessaires au développement social ne peuvent être mobilisées que si l'économie est en croissance rapide. Une approche globale doit être adoptée pour évaluer l'équilibre entre les dépenses consacrées aux services économiques et celles qui le sont aux services sociaux.

Tout le système des Nations Unies doit participer au processus de suivi. Les institutions de Bretton Woods et les institutions spécialisées, en particulier l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), devraient participer au suivi de façon coordonnée. Nous devons examiner à la fois la situation dans les pays en développement et la situation sociale dans les pays développés. Ma délégation appuie la structure de suivi à trois niveaux qui est en place, qui comprend la Commission du développement social en tant que commission technique principalement responsable; le Conseil économique et social chargé de la coordination; et l'Assemblée générale chargée de l'orientation politique. Nous nous félicitons également de la décision prise d'organiser une session extraordinaire de l'Assemblée générale en l'an 2000 chargée d'examiner l'exécution du programme.

Quant aux pays en développement, ils doivent de toute évidence accroître la disponibilité des ressources nationales en réorientant les dépenses publiques et en réduisant le gaspillage. Néanmoins, la question centrale des limites d'ensemble des ressources disponibles ne peut être ignorée. Vu les faibles niveaux du revenu par habitant, des ressources suffisantes ne peuvent pas être mobilisées pour les programmes ébauchés au Sommet même en appliquant une excellente politique des dépenses et en faisant preuve de la meilleure volonté politique. C'est donc à la communauté

internationale qu'incombe la responsabilité de générer une augmentation sensible du mouvement des ressources extérieures qui doivent contribuer à l'élimination de la pauvreté et au développement social. Cela doit se faire non seulement par des moyens classiques tels que l'aide publique au développement, mais aussi par des mesures prises aux niveaux commercial, du développement et du transfert de technologie, afin de reconnaître ainsi clairement que des taux de croissance accélérés et durables dans les pays en développement peuvent créer à leur tour des avantages accrus dans les domaines du commerce et de l'emploi pour les pays développés.

Je crois que dans l'ère de l'après-guerre froide, nos pays se sont engagés, par le biais des Nations Unies, sur la voie d'un accord majeur de coopération internationale et de développement national économique et social à cet effet. Cet accord se traduit dans les résultats accomplis par la série de conférences mondiales qui se sont tenues ces cinq dernières années. Nous devons maintenant assurer un suivi efficace et coordonné des engagements pris, y compris ceux en matière de coopération internationale.

M. Albín (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord dire que ma délégation s'associe à l'intervention que le Représentant permanent de la Bolivie a faite au nom du Groupe de Rio.

L'année dernière, l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration sur le développement social et le Programme d'action de Copenhague, issus du Sommet mondial pour le développement social, consacrant ainsi ce dernier comme élément essentiel du progrès de l'humanité. La détérioration croissante des conditions de vie de millions de personnes et le fait que la pauvreté et le chômage ne cessent de s'accroître de façon alarmante, sont à l'origine de l'examen de cette question au niveau politique le plus élevé. Les résultats du Sommet ont souligné la nécessité pour les gouvernements et la communauté internationale tout entière d'agir d'urgence et de façon décisive. Il est maintenant indéniable que le développement social constitue une priorité dans le programme national et dans l'ordre du jour de la communauté internationale.

La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague sont le cadre de l'action gouvernementale aux niveaux national et international. Les États Membres ont l'obligation d'honorer les engagements qu'ils ont pris librement. Conformément à l'engagement 1 de la Déclaration de Copenhague et malgré les difficultés économiques auxquelles nous nous sommes heurtés, la politique sociale absorbe actuellement la plus grande partie des ressources budgétaires

du Mexique. Sur quelques cent pesos dépensés par le gouvernement, plus de la moitié - 54 pesos - sont consacrés à des mesures destinées à améliorer les conditions de vie des personnes, des familles et des communautés. Les dépenses sociales représentent 9,2 % du PIB.

Au Mexique, la politique d'aide sociale s'étend à toute la population et comprend des mesures particulières destinées à ceux qui vivent dans des conditions d'extrême pauvreté. Nous savons qu'il faudra consentir un effort supplémentaire pour sortir du cercle infernal de la malnutrition, de la mauvaise santé, d'une scolarisation insuffisante et du manque d'opportunités. Notre principal défi, à l'aube du prochain millénaire, est de soulager quelque 22 millions de Mexicains qui vivent dans des conditions d'extrême pauvreté.

Pour donner effet à l'engagement 2 de la Déclaration de Copenhague, le Mexique accepte comme impératif moral, social politique et économique la lutte contre la pauvreté, grâce à des mesures énergiques dont le principal objectif à court terme est d'atténuer les effets des carences et, à long terme, de créer des conditions en vue de réduire de façon constante les inégalités économiques et sociales.

Comme souligné lors du Sommet, la lutte contre la pauvreté suppose un meilleur contrôle des ressources et l'élargissement de la participation sociale dans les mécanismes de prise de décisions. Et, à cet effet, nous avons mis en place une politique intégrée pour renforcer la démocratie dans le pays. Dans son deuxième rapport gouvernemental, le Président Zedillo a annoncé que dans le cadre d'une approche intégrée et fédéraliste, les efforts qui ont été consentis séparément en matière d'alimentation, de santé et d'éducation de base étaient maintenant coordonnés dans le cadre d'un programme plus efficace et plus cohérent. Le Gouvernement mexicain continuera d'adopter des mesures nécessaires pour réaliser les objectifs fixés au Sommet.

L'examen de la question du développement social, sous un angle plus intégré et plus large, a été l'un des acquis les plus importants du Sommet. À cette occasion, la relation directe qui existe entre la promotion de l'égalité des chances, la croissance économique et le contexte économique international a été dûment soulignée. Il a été par ailleurs reconnu que le développement social relevait de la responsabilité de chaque pays et admis que sa réalisation dépendait du renforcement des efforts faits collectivement par la communauté internationale.

Dans ce contexte, la contribution du système des Nations Unies est cruciale. Les institutions du système

doivent incorporer les objectifs fixés à Copenhague dans toutes leurs activités afin de fournir un appui efficace aux gouvernements pour leur permettre de traduire les engagements qu'ils ont pris en politiques et programmes concrets.

Au niveau intergouvernemental, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement social doivent continuer, selon un calendrier approprié, de suivre l'application des engagements pris au Sommet. Le Conseil économique et social a pris une mesure importante en modifiant de façon substantielle la nature de la Commission du développement social et en lui attribuant un rôle central dans le suivi de la mise en oeuvre des accords conclus à Copenhague.

Le renforcement du mandat de la Commission, outre la création de nouvelles méthodes de travail : annualisation de ses réunions, élargissement de sa composition et adoption d'un programme de travail pluriannuel pour aborder toutes les questions de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, devraient permettre à la Commission de vérifier si ces engagements sont honorés comme il convient d'une manière efficace, intégrée et plus large. La Commission fournira un forum approprié pour un échange d'expériences nationales, évaluera les réussites et les obstacles et formulera les recommandations de fond nécessaires à la réalisation des objectifs définis. La création d'équipes spéciales interorganisations au sein du système a favorisé une coordination plus grande et a contribué de façon concrète à cet effort.

Comme le précise la Déclaration de Copenhague, l'être humain doit être au centre du développement, et dans ce contexte, l'économie doit permettre de répondre aux besoins de tous les membres de la société. Nous devons accorder la plus haute priorité à la promotion du progrès social et à l'amélioration de la condition humaine, sur la base d'une pleine participation de chacun. Le développement économique avec la justice sociale est l'un des principaux objectifs que nous nous sommes fixé au Sommet. Le Gouvernement du Mexique réaffirme aujourd'hui son attachement à cette cause fondamentale.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Lors de sa cinquantième session, l'Assemblée générale a réaffirmé les engagements pris par les chefs d'État ou de gouvernement à Copenhague et a décidé d'accorder la plus haute priorité aux politiques et aux actions nationale, régionale et internationale pour la promotion du progrès social, de la justice et de l'amélioration de la condition humaine, fondée sur une pleine participation de tous. Dans sa résolution 50/161, l'Assemblée générale

soulignait l'importance cruciale des actions nationales et de la coopération internationale au service du développement social et confiait un rôle spécifique au système des Nations Unies dans l'application des résultats obtenus pendant le Sommet mondial pour le développement social. Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport approfondi, dans lequel il souligne les progrès accomplis jusqu'ici et les initiatives qu'il envisage pour favoriser l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague sur le développement social.

Nous nous réjouissons également que le suivi et l'application du Sommet mondial pour le développement social soit discuté et examiné en séance plénière. Nos préoccupations générales sur la question ont été abondamment exprimées dans la déclaration faite par le Costa Rica au nom du Groupe des 77. Je vais parler en détail de questions spécifiques qui intéressent le Bangladesh et les pays les moins développés.

Nul n'a oublié que l'an dernier l'Assemblée a reconnu que dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins développés, l'application de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action exigerait des ressources financières supplémentaires et une coopération et une assistance au développement plus efficaces. L'Assemblée avait également été d'avis qu'une réduction substantielle de la dette serait nécessaire pour permettre aux pays développés d'appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, comme stipulé dans l'engagement 9 de la Déclaration et le paragraphe 90 du Programme d'action. Le fardeau de la dette de nombre de pays les moins développés, notamment en Afrique, est insupportable. Bien que certaines mesures aient été prises pour apporter un allègement de la dette à ces pays, elles demeurent largement inadéquates.

Nous reconnaissons, et nous nous en félicitons, que l'importante formule 20/20, qui a été approuvée par le Sommet de Copenhague, l'ait été également par l'Assemblée générale, qui en a réaffirmé l'importance. Nous nous réjouissons également de noter que lors d'une réunion qui s'est tenue récemment à Oslo, un consensus a été atteint au sujet de la mise en oeuvre de cette importante initiative et de son application universelle. Nous remercions les Gouvernements de la Norvège et des Pays-Bas pour avoir organisé cette réunion, qui a souligné le cadre et les modalités d'application de la formule 20/20. Nous estimons que l'objet principal de celle-ci devrait être la fourniture efficace et effective de services sociaux de base aux pauvres et aux défavorisés et aux autres secteurs vulnérables de notre société.

Nous prenons note avec satisfaction que la Commission du développement social a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle mobilise des ressources financières supplémentaires qui soient à la fois adéquates et prévisibles pour contribuer à l'élimination de la pauvreté. Au cours des discussions qui ont eu lieu à Paris en 1990 sur le Programme d'action pour les pays les moins développés pour les années 1990, et ultérieurement dans de nombreuses conférences internationales, nos partenaires pour le développement se sont engagés à consacrer 0,15 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Il est consternant de voir que seuls quelques pays ont atteint cet objectif. Nous exhortons les autres pays à honorer les engagements qu'ils ont pris à cet égard.

Nous attendons le résultat de l'étude que le Secrétaire général va entreprendre avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les institutions multilatérales du développement sur l'impact que les programmes d'ajustement structurel peuvent avoir sur le développement économique et social. L'étude indiquera les moyens à utiliser pour aider les pays en cours de transformation à créer des conditions de croissance économique, de création d'emplois, d'élimination de la pauvreté et de développement social. Dans ce contexte, nous rappelons le concept de développement à visage humain, et nous sommes convaincus qu'il demeure important et valide pour beaucoup de nos pays.

Au niveau international, le Bangladesh a avancé des propositions pour le suivi des résultats obtenus au Sommet mondial pour le développement social. L'une des propositions concerne la mise en place par le Secrétaire général, en consultation avec les dirigeants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce, d'une équipe spéciale de haut niveau chargée de faire en sorte que l'ensemble du système multilatéral se révèle plus efficace dans la lutte contre la pauvreté. Cette équipe spéciale aurait également pour tâche de réaliser une coordination adéquate entre l'Organisation des Nations Unies et ces organes et de veiller à la transparence dans leurs travaux. Elle pourrait également contribuer à souligner les procédures qui rendraient possible la participation active des pays en développement au processus de prise de décisions de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce.

L'autre proposition du Bangladesh concerne la création d'une commission indépendante. Le Bangladesh a proposé que cette commission soit composée de personnalités éminentes et placée sous la direction du président du Sommet mondial pour le développement social. La Commission

soumettrait des recommandations sur des questions cruciales comme l'annulation des dettes non réglées, l'humanisation de l'ajustement structurel et la réalisation des objectifs d'aide publique au développement énoncés en 1981 à la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés. Elle examinerait également la mise en oeuvre du Programme d'action dans ces pays.

À la suite de notre démarche, nous avons été informés par le Secrétaire général qu'il avait soumis aux directeurs exécutifs des institutions spécialisées une série de propositions pour la création d'équipes spéciales interorganisations destinées à fournir un ferme soutien coordonné aux actions menées au niveau national, dans les domaines de l'extension des services sociaux de base, l'accès des pauvres aux biens productifs, à l'emploi et à la création d'un environnement adéquat pour l'élimination de la pauvreté et le développement social. Dans ce contexte, il a ajouté qu'il avait personnellement recherché, avec les dirigeants de ces institutions, la participation et la coopération étroite des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce, et qu'il entendait suivre de près par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination les progrès accomplis dans ces domaines.

Compte tenu de la marginalisation croissante des pays les moins développés dans le commerce mondial — conséquence directe de la mondialisation et de la libéralisation — le Bangladesh a attiré l'attention du Président en exercice du Groupe des Sept sur les préoccupations des pays les moins développés. Cela nous a semblé opportun, du fait que la plupart des initiatives de développement, en particulier le développement social, sont gravement affectées par la diminution continue des revenus nationaux tirés du commerce. En réponse, le Président du Groupe des Sept a assuré le Premier Ministre du Bangladesh que les pays les moins développés pouvaient compter sur la coopération du Groupe dans les efforts qu'ils font pour relever les défis en matière de développement. C'est une source de satisfaction et d'encouragement de constater que, dans son communiqué au Sommet économique de Lyon, le Groupe des Sept a exprimé sa ferme volonté d'oeuvrer à une grande intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et

«utiliser à cette fin l'ensemble des instruments qui ont un effet sur le développement.» (A/51/208, *Annexe II*, par. 37)

Ils ont pris l'engagement d'améliorer l'accès des pays les moins développés à leurs marchés. Ils ont également encouragé d'autres pays développés et en développement à appliquer des mesures similaires.

Je tiens à me référer brièvement à la mesure prise par le Bangladesh, sur le plan national, aux fins de l'application du Programme d'action. Le Gouvernement a désigné le Ministre de la planification comme agent de coordination pour la mise en oeuvre du Programme d'action, dont l'un des objectifs clefs est l'élimination de la pauvreté. Les mécanismes de mise en oeuvre sont confiés aux ministères, divisions et agences concernés du Gouvernement. En particulier, le rôle de la société civile a été reconnu et, en fait, certains de ses membres sont invités à participer à des consultations interministérielles, afin que nous puissions bénéficier dans l'application du Programme d'action de leurs avis et de leur contribution.

Au niveau régional, l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) a lancé un programme en vue d'atténuer la pauvreté conformément à la Déclaration de Dhaka sur l'élimination de la pauvreté, adoptée en 1993. Au titre de ce programme, chaque pays formera, au niveau des districts, un comité d'évaluation, le Comité des agents et des bénéficiaires de l'élimination de la pauvreté au niveau du district, pour dresser le bilan des résultats accomplis dans le cadre de mécanismes de nature à atténuer la pauvreté et finalement en assurer la coordination. Sur les six pays de la région qui se sont joints au projet jusqu'ici, deux, le Sri Lanka et le Bangladesh, ont mis au point et lancé des programmes dans un district pilote.

Environ 50 agences qui oeuvrent dans les districts pilotes ont entrepris sur le terrain de coordonner leur action sous la direction du Ministère de la planification. Ce projet, qui est élaboré conformément au Participatory Perspective Plan de 15 ans mis sur pied par le Bangladesh, demande que soit adoptée une méthode d'approche intégrée et cohérente pour lutter au niveau de la communauté contre la pauvreté qui subsiste dans le district.

Je salue l'initiative importante prise en vue de convoquer un sommet sur le microcrédit à Washington, D. C., en février 1997, afin d'aider 100 millions de familles à sortir de la pauvreté d'ici l'an 2005. Nous exhortons tous les pays qui oeuvrent à l'élimination de la pauvreté, à quelque niveau que ce soit, à participer au sommet. La fourniture de microcrédits, en particulier aux femmes, a été reconnue au Sommet social comme un moyen important d'améliorer la pauvreté. À cet égard, le Bangladesh s'enorgueillit de pouvoir faire profiter la communauté internationale de l'expérience qu'il a acquise avec la banque Grameen.

Enfin, j'aimerais rappeler que le développement social est une obligation qui incombe à tous les Membres de

l'Organisation au titre de la Charte des Nations Unies. Le Préambule fait en effet plusieurs fois référence au progrès social et à l'instauration de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. La Charte recommande également le recours à des mécanismes internationaux en vue de promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples. Les pères fondateurs des Nations Unies, lorsqu'ils ont rédigé la Charte après la seconde guerre mondiale, ont compris qu'il fallait jeter les fondements d'une paix durable. Unissons donc nos efforts pour faire en sorte de respecter la clairvoyance dont ils ont fait preuve.

M. Enkhasaikhan (Mongolie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation tient d'abord à s'associer à la déclaration que le représentant du Costa Rica a déjà prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Mongolie attache une importance particulière à l'examen en plénière du point 45 de l'ordre du jour, intitulé «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social». À notre avis, il contribuera à préserver l'élan généré par le Sommet, l'un des plus grands rassemblements de dirigeants mondiaux, qui a été couronné par la volonté qu'ils ont exprimée collectivement de lutter contre la pauvreté, à créer des emplois productifs et à renforcer l'intégration sociale. Nous croyons que l'examen de ce point favorisera la mise en oeuvre effective d'un suivi intégré et coordonné de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action, parallèlement aux résultats accomplis par les autres grandes conférences que parrainent les Nations Unies dans les domaines économique, social et autres domaines connexes.

La tenue de ces conférences a, en effet, servi à placer en tête de l'ordre du jour de la communauté internationale des questions relatives au bien-être humain. Comme le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, l'a souligné à juste titre dans la déclaration qu'il a prononcée au Sommet mondial pour le développement social, les problèmes sociaux, qui auraient jadis pu être confinés à l'intérieur des frontières, s'étendent maintenant au monde entier. Jadis considérés comme relevant de la responsabilité des gouvernements nationaux, ils ont pris maintenant des proportions mondiales et nécessitent donc une attention mondiale.

La sensibilisation du monde au fait que les problèmes sociaux sont une source importante de tension et qu'ils menacent de plus en plus le tissu social et politique, à l'intérieur des États et entre eux, a conduit à prendre certaines mesures particulières. Il est maintenant temps de les traduire en action aux niveaux national et international. Après avoir lu attentivement le rapport du Secrétaire géné-

ral, ma délégation tient à faire plusieurs remarques sur les mesures prises sur le plan international pour mettre en oeuvre les conclusions du Sommet mondial.

En ce qui concerne les ajustements institutionnels, la Commission du développement social, en tant que partie du processus intergouvernemental à trois niveaux, a été chargée d'assumer la responsabilité principale du suivi et de l'examen de la mise en oeuvre du Sommet. La Commission a été renforcée par un accroissement du nombre de ses membres, la tenue de réunions annuelles et la réaffirmation de son mandat. Nous nous félicitons de l'adoption du programme pluriannuel de travail pour 1997-2000, qui s'attachera aux questions centrales du Sommet ainsi qu'à l'introduction de méthodes de travail novatrices comme la création de groupes d'experts et la tenue de débats auxquels participeront diverses entités du système des Nations Unies, de la société civile et des délégations gouvernementales.

Pour que le Conseil économique et social puisse fournir une direction générale et une coordination à la mesure du système dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet, il importe d'harmoniser et de coordonner les programmes de travail pluriannuels de toutes les commissions fonctionnelles pertinentes et d'éviter le chevauchement des travaux. À cet égard, ma délégation attend avec intérêt de recevoir le rapport, qui doit contenir des informations complètes sur les mandats, la composition, les fonctions et les méthodes de travail des commissions fonctionnelles, des groupes d'experts et des organes, que le Secrétaire général doit présenter au Conseil au début de l'année prochaine.

Le rôle de l'Assemblée générale consiste essentiellement en la formulation des politiques et à l'examen et l'appréciation globales de la mise en oeuvre des résultats du Sommet. Il est encourageant de noter que les commissions techniques du Conseil économique et social, notamment la Commission du développement durable, la Commission de la condition de la femme, la Commission de statistique, ainsi que les commissions régionales ont toutes entrepris d'importantes initiatives à l'appui de la mise en oeuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action.

Eu égard à la mobilisation de ressources, la mise en oeuvre des décisions du Sommet exige un véritable engagement politique de la part de la communauté internationale d'augmenter sensiblement les ressources en faveur du développement humain durable. Nous sommes convaincus que la mobilisation de ressources financières supplémentaires pour le développement social peut devenir réalité même si l'on utilise une expression extrêmement populaire très

fréquemment citée, «dans les limites des ressources existantes», entre autres, en envisageant d'introduire et de faire plus largement appel à des programmes novateurs tels que de nouveaux trains de mesures d'ajustement structurel plus responsables sur le plan social, la formule 20/20 et par exemple, la conversion de la dette en faveur du développement social. À cet égard, ma délégation se félicite de la décision du Conseil économique et social demandant au Secrétaire général d'établir un rapport en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement sur tous les aspects d'idées nouvelles et novatrices permettant de mobiliser des fonds au service des engagements et priorités adoptés d'un commun accord au niveau mondial.

Mise à part l'étude de moyens visant à mobiliser de nouvelles ressources supplémentaires, la délégation mongole tient à souligner combien il est important pour les pays donateurs qui ne l'ont pas encore fait d'honorer l'engagement pris depuis bien longtemps à l'égard de l'objectif de 0,7 %.

Trouver une solution efficace, orientée vers le développement durable au problème de la dette extérieure des pays en développement, entre autres, en la réduisant ou en l'annulant, contribuerait incontestablement à libérer des ressources qui pourraient être investies dans le développement social. On pourrait ajouter que l'évaluation réaliste des causes politiques et économiques sous-jacentes du fardeau de la dette qui ne cesse de s'accroître devrait être prise en considération au moment d'examiner cette question. En outre, ma délégation pense qu'il serait utile de faire intervenir une série de facteurs de vulnérabilité dans les critères servant à déterminer la viabilité du fardeau de la dette d'un pays, idée qui est en cours d'étude par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, d'après le chapitre V (G) du rapport du Secrétaire général.

La pauvreté implique, entre autres, des occasions perdues — la possibilité de bénéficier d'une bonne éducation et d'une formation appropriée ou d'avoir un accès équitable à des ressources productives. Pour l'écrasante majorité des pays en développement, toutefois, le problème de la pauvreté est beaucoup plus grave, et atteint des proportions désespérantes. Des solutions doivent être recherchées au moyen d'actions concertées sur les plans national et international. À cet égard, nous voudrions souligner l'importance qu'il y a à définir, selon un calendrier précis, des buts et objectifs pour ce qui est de la réduction de toutes les formes de pauvreté et l'élimination de la misère, compte tenu de la situation de chaque pays, ainsi que le stipule le Programme d'action de Copenhague.

La Mongolie a appuyé les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives à l'observation de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté en 1996 et la proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006). Il serait donc logique que les mesures à l'échelon national soient accompagnées d'une stratégie mondiale comportant des objectifs assortis d'un calendrier précis pour lutter contre la pauvreté. Dans cet esprit et conformément à la résolution S-1996/1 de la Commission du développement social sur les stratégies et mesures en vue de l'élimination de la pauvreté, nous espérons que le prochain rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre par le système des Nations Unies pour préparer la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté proposera des activités précises pour chaque année de la Décennie afin de faciliter le suivi et l'évaluation de ces activités.

J'en viens maintenant à nos activités au niveau national. Je voudrais signaler qu'immédiatement après le Sommet, le Comité préparatoire national, dirigé par un Ministre responsable de la politique sociale s'est vu confier la responsabilité d'un nouveau mandat visant à assurer la coordination du suivi du Sommet à l'échelon national. Compte tenu de la nécessité urgente d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie bien ciblée d'élimination de la pauvreté, qui est un phénomène relativement nouveau dans mon pays, en 1994, le Gouvernement mongol a adopté un programme d'atténuation de la pauvreté. Beaucoup de problèmes sociaux se sont aggravés et de nouveaux problèmes sont apparus à mesure que la Mongolie a commencé un processus de transition d'un système de planification centralisée et de sécurité sociale subventionnée par l'État vers une économie de marché qui a introduit de nouveaux régimes de sécurité sociale.

Une étude des conditions sociales en Mongolie, menée avant la formulation de ce programme a révélé que la pauvreté avait augmenté de façon spectaculaire depuis 1989, et que dès le début 1993, elle avait atteint des proportions alarmantes. En termes de revenu par habitant, 26 % de la population a été classée dans la catégorie des pauvres, dont 6 % vivent dans la pauvreté absolue. L'étude a mis en évidence que les enfants de familles monoparentales ou n'ayant plus leurs parents, les personnes handicapées, les personnes âgées, et les femmes chefs de famille ayant beaucoup d'enfants étaient particulièrement vulnérables. Si la pauvreté est élevée tant dans les zones urbaines que rurales, la situation est particulièrement grave dans ces dernières, qui sont la clef de voûte de l'économie nationale. La pauvreté a aussi des effets extrêmement négatifs sur les femmes, dus en partie à l'augmentation du nombre de

ménages ayant une femme à leur tête. De fait, 72 % des chefs de ménages monoparentaux, dont la plupart sont des femmes, vivent en dessous du seuil officiel de pauvreté, ce qui veut dire tout simplement qu'elles n'ont pas accès ou ont un accès limité aux services sociaux de base, notamment l'alimentation, l'assainissement, le logement, l'éducation de base et les soins de santé primaires.

L'objectif global de ce programme d'atténuation de la pauvreté est de ramener le pourcentage de personnes pauvres de 26 % à 10 % d'ici à l'an 2000. Il met l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement aux niveaux central et local, dans des domaines tels que la gestion des politiques et la surveillance de la pauvreté; la promotion de la mise en valeur des ressources humaines en assurant un meilleur accès à la santé et à l'éducation; l'atténuation de la pauvreté rurale; et le développement et le renforcement du système de protection sociale de base, entre autres. Un accent particulier est mis sur les activités génératrices de revenus et la promotion de possibilités d'emploi parmi les petits bergers et dans le secteur de l'élevage du bétail en général. Pour essayer de relever le niveau de revenu des pauvres dans les zones rurales, ce programme tend à restructurer l'économie rurale grâce au développement du marché et à l'amélioration des infrastructures de base, en faisant bénéficier les ménages les plus pauvres de programmes de crédit et de bien-être social particuliers et en encourageant les petites industries rurales à se lancer dans des activités agro-alimentaires et non agricoles.

Le programme est décentralisé et la plupart des activités sont menées aux niveaux local et de la communauté, directement par les collectivités locales ou par des organisations non gouvernementales et des coopératives. Pour coordonner les activités du programme au niveau national, on a mis en place un Comité d'atténuation de la pauvreté composé de représentants des ministères sectoriels et d'organisations non gouvernementales compétentes. Le Comité agit en synergie étroite avec le centre de coordination national pour le suivi du Sommet.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, près de 100 centres de ce type ont été constitués au niveau national pour assurer la mise en oeuvre des objectifs fondamentaux du Sommet social. La mise en place de trois équipes spéciales interorganisations chargées des services sociaux de base, de l'emploi et des moyens d'existence durables et l'environnement favorable au développement économique et social ont contribué pour beaucoup à assurer l'appui et l'aide à l'échelle du système des Nations Unies, par l'entremise des coordonnateurs résidents, aux gouverne-

ments nationaux pour mettre en oeuvre les objectifs du Sommet.

Pour terminer, je voudrais dire que ma délégation espère que les délibérations en cours sur la mise en oeuvre du suivi du Sommet social permettront de renouveler l'engagement politique aux niveaux international et national afin de réaliser les objectifs de développement humain durable.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Au Sommet mondial pour le développement social, la communauté internationale a formulé un nouveau contrat social au niveau international qui a suscité un espoir nouveau chez les hommes et les femmes du monde entier. Il constitue un jalon dans l'histoire de l'humanité en faveur d'un développement centré sur l'être humain, avec un engagement ferme de donner à l'évolution sociale la plus haute priorité et de placer l'homme au centre du développement mondial.

Au cours du Sommet, les dirigeants du monde se sont engagés à assurer le bien-être universel et le progrès social au XXIe siècle tout en exposant les politiques et les mesures globales visant à réaliser ces objectifs. En outre, pour faire de ces promesses des réalités concrètes, l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, a souligné, entre autres, qu'il fallait, aussi bien sur le plan national qu'international, une nouvelle volonté implacable pour investir dans l'homme et dans son bien-être et réaliser ainsi les objectifs du développement social et elle a réitéré l'appel lancé aux gouvernements du monde pour qu'ils s'acquittent de leurs engagements pris au Sommet.

En ce qui concerne la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social au niveau national, le Gouvernement coréen a élaboré le Cadre pour le bien-être national au XXIe siècle. Ce plan d'ensemble vise à assurer à tous les Coréens un niveau de vie plus élevé en leur garantissant des moyens d'existence stables, à accroître les services d'aide et de protection sociale et à améliorer le régime d'assurances sociales. L'élaboration des stratégies et programmes à moyen terme permettant de mettre en oeuvre ce cadre est sur le point d'être terminée.

En outre, dans le processus en faveur du développement social, mon gouvernement met un accent particulier sur les besoins des groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées, fort de la conviction qu'une société véritablement saine et prospère ne peut être réalisée qu'à la condition que tous les individus, quels que soient leurs handicaps physiques ou mentaux, soient en mesure de vivre

dans la dignité et le bonheur une vie fondée sur la stabilité et l'égalité.

C'est dans ce contexte que la République de Corée a eu cette année l'honneur d'être le premier pays à recevoir le Prix international Franklin Delano Roosevelt récompensant l'action en faveur des personnes handicapées, qui a été décerné en reconnaissance des progrès notables accomplis par mon pays pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées des Nations Unies. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer au Secrétaire général notre sincère reconnaissance pour le message de félicitations qu'il a adressé au Président de la République de Corée à cette occasion. Le discours prononcé par le Président Kim et le message du Secrétaire général ont été publiés en tant que documents officiels de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne les mesures de suivi de l'engagement en faveur de la coopération internationale pris par ma délégation lors du Sommet, nous réaffirmons notre engagement de mener énergiquement tous les efforts à cette fin. Mon gouvernement s'est fixé pour objectif non seulement d'accroître son aide publique au développement, compte tenu des capacités économiques de la Corée, mais également d'assurer une formation technique à plus de 30 000 étudiants originaires de pays en développement d'ici à l'an 2010. La première mesure prise en faveur du processus de mise en oeuvre cette année a été d'augmenter nos subventions de 21 % et nous avons assuré la formation technique de 1 100 personnes. L'année prochaine, nous augmenterons nos subventions de 30 % et nous inviterons 1 200 nationaux de pays en développement à suivre une formation.

Le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/51/348, nous donne une bonne vue d'ensemble sur le point exact où nous en sommes, tout d'abord dans le contexte général de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial et ensuite dans le contexte plus étroit de la résolution 50/161. Ma délégation estime que les progrès mentionnés dans le rapport et en particulier l'établissement d'un cadre approprié au sein du système des Nations Unies constitue une première mesure positive dans la bonne direction. Nous poursuivrons activement nos efforts en vue de la mise en oeuvre des résultats du Sommet au niveau national et international, toutefois, ma délégation souhaiterait souligner quatre domaines particuliers qui méritent une attention particulière doit être portée dans le processus de mise en oeuvre.

Premièrement, des politiques cohérentes et des partenariats doivent être mis en face entre l'ONU, la commu-

nauté internationale et les donateurs si nous voulons que les objectifs de différentes conférences internationales, y compris ceux du Sommet social soient réalisés. Deuxièmement, le système des Nations Unies doit faciliter la mise en oeuvre des résultats des conférences au niveau des pays, entre autre, grâce à un renforcement des capacités nationales.

Troisièmement, l'optique sexospécifique doit être intégrée dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet. Quatrièmement, une participation plus active de la société civile et des autres acteurs pertinents — en particulier les organisations non gouvernementales — doit être garantie dans la planification, l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques sociales au niveau national, ainsi que leur participation maximale au processus de l'ONU lié au Sommet.

Enfin, je voudrais souligner que dans notre quête de progrès mondial, le développement centré sur l'être humain doit rester notre plus grande priorité. Il va sans dire que le développement centré sur l'être humain repose sur trois éléments indispensables et interdépendants : la protection des droits fondamentaux de l'homme, la participation démocratique de tous les secteurs de la société et la promotion de l'égalité et du bien-être sociaux.

La République de Corée continuera d'apporter sa contribution pour la réalisation du développement centré sur l'être humain, et s'efforcera de mettre en oeuvre les résultats du Sommet mondial pour le développement social.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est pour moi un très grand plaisir que de prendre la parole devant l'Assemblée sous la présidence de l'Ambassadeur Minoves-Triquell.

L'an dernier, l'Assemblée générale s'est réunie pour saluer le succès du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague. Aujourd'hui, nous nous retrouvons pour faire un premier bilan des activités de mise en oeuvre de ses accords.

Mes remarques sont dans le droit fil des excellentes déclarations qui viennent d'être faites au nom du Groupe des 77 et du Groupe de Rio, auxquelles le Chili s'associe sans réserve. Je suis en particulier reconnaissant à Mme Emilia Castro de Barish des aimables paroles qu'elle a eues pour le Chili.

Comme d'autres délégations l'ont souligné, la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague constituent un nouveau contrat social à l'échelle mondiale. Ils symbolisent

le plus important engagement que la communauté internationale ait jamais pris de faire de la lutte contre la pauvreté, le chômage et la marginalisation sociale le principal objectif du XXIe siècle. La satisfaction des besoins, de ceux des personnes les plus démunies avant tout, doit devenir l'aune à laquelle se mesure le progrès de nos sociétés. Ce grand consensus international, c'est la volonté de faire du développement social écologiquement rationnel et de la croissance dans l'égalité et la justice la grande priorité de notre époque.

C'est la raison pour laquelle nous avons contracté 10 engagements fondamentaux. Aujourd'hui, il nous faut les traduire dans la réalité grâce à des mesures et à des activités concrètes, à tous les niveaux. Le Sommet social a exprimé la volonté politique de saisir l'occasion que la fin de la guerre froide a offerte au monde pour entrer dans une ère nouvelle où l'on aura surmonté les intolérances idéologiques, qui nous divisaient alors, et les rivalités de la politique de la force, qui faisaient obstacle à une authentique solidarité et ne servaient que des intérêts égoïstes.

Les engagements pris lors du Sommet social ouvrent entre les nations une ère nouvelle de coopération axée sur la sécurité des personnes, par-delà les barrières politiques, géographiques et culturelles. Nous devons veiller à ce que dans leur mise en oeuvre nous ne trahissions pas de si nobles idéaux, car il se trouve que dans le domaine du développement la guerre froide a été remplacée par une paix froide, une paix où l'on se montre insensible au besoin de développement et indifférent à l'intérieur des nations et entre elles.

J'en veux pour meilleure preuve que les sociétés développées sont entrées dans un cycle d'introspection et d'insécurité où elles jettent un regard de plus en plus dur sur les plus démunis, à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays. Malheureusement, une attitude semblable apparaît dans les secteurs les plus puissants des pays en développement à l'égard de leurs propres populations les plus défavorisées. Il semble qu'à cette époque de mondialisation et de concurrence la froideur des sentiments soit devenue la norme.

J'aimerais maintenant traiter en 10 points d'une question à l'importance fondamentale : l'impact du Sommet social sur le fonctionnement des Nations Unies et du système multilatéral en général. Nous sommes heureux de pouvoir dire qu'il a beaucoup contribué à revitaliser et à renforcer le secteur économique et social. La mise en oeuvre des décisions du Sommet social est devenue un moteur dynamique de réforme et de mobilisation du système

tout entier. Comme je l'ai dit, je traiterai de la question en 10 points précis.

Premièrement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui est le principal organe de coopération des Nations Unies, a décidé de faire de la lutte pour l'élimination de la pauvreté sa première priorité. Aussi, près de 130 coordonnateurs résidents ont-ils reçu pour instructions de se mettre à la disposition des gouvernements pour coopérer à l'élaboration et à l'exécution de leurs politiques de lutte contre la pauvreté. M. Gustave Speth a déclaré que, pour le PNUD, il s'agissait d'être pour les engagements en vue de l'élimination de la pauvreté ce que le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a été pour le Sommet mondial pour les enfants et ce que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a été pour la Conférence du Caire. Nous avons donc une présence opérationnelle évidente des Nations Unies aux niveaux national et local; et c'est là que le Sommet deviendra une réalité.

À cet égard, la décision que l'Administrateur du PNUD a prise en mars 1996 de lancer des initiatives à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté — 46 programmes d'appui sont en place à ce jour — est extrêmement précieuse et opportune au regard de l'appui que le PNUD fournit à plus de 80 pays dans le cadre du suivi des engagements pris au Sommet.

Deuxièmement, nous avons fait un pas énorme en ce qui concerne l'éternel problème du manque de coordination — voire de l'animosité — entre les différentes organisations du système des Nations Unies. Les quatre groupes de travail qui ont été créés sur l'emploi, les services sociaux, la femme et l'environnement sont sans aucun doute un pas important dans la bonne direction. Après quelques années passées aux Nations Unies, j'irai jusqu'à dire que c'est un progrès surprenant, car nous avons plutôt l'habitude d'une sorte de résistance instinctive à l'égard d'un travail conjoint de la part de la bureaucratie des institutions, des programmes et du Secrétariat à l'égard d'un travail conjoint, qui se demandait à qui on en attribuerait le mérite. Les premiers résultats de ces groupes de travail sont encourageants. S'ils réussissent, ils seront un appui précieux pour le travail de coordination du Conseil économique et social.

Troisièmement, on a revitalisé la Commission du développement social. Comme nous le savons, le Sommet était devenu nécessaire car on avait complètement perdu de vue l'importance politique des questions sociales. Au début de cette décennie — et je suis peiné de le dire parce que j'apprécie beaucoup la Commission du développement

social — la Commission du développement social languissait dans un anonymat paisible à l'intérieur du système. Elle parlait de questions importantes, certes, mais sans influence sur le travail des Nations Unies dans son ensemble. Aujourd'hui, grâce au Sommet social, cette commission a un programme et une nouvelle dynamique.

Quatrièmement, le Sommet a apporté un important appui politique à la tâche tripartite de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en offrant une vision moderne de la relation qui existe entre croissance, développement social et création d'emplois. Il a engagé la coopération entre les gouvernements, les entreprises et les travailleurs sur la voie d'une vision contemporaine, novatrice et créatrice des liens entre la société, la sécurité et l'emploi. À une époque où tant de chefs d'Etat font de l'emploi leur priorité nationale, l'OIT doit assumer ses responsabilités et relever le défi.

Cette année, le Sommet a de la même façon eu des répercussions sur la dernière réunion du Groupe des Sept, à Lyon, en France, où, avec l'aide du Secrétaire général, le Groupe s'est attaqué au chômage dans le monde en tant que question prioritaire. Cela fait du reste l'objet d'un suivi particulier par le groupe de travail interinstitutions de l'OIT.

Cinquièmement, jusqu'à tout récemment, les relations entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods étaient assez distantes. Je crois que nous pouvons dire maintenant qu'elles se sont resserrées. On le doit en partie à une politique délibérée du Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, qui a recherché les points de convergence et la coopération entre Michel Camdessus et James Wolfenshon. En outre, et c'est important, on le doit au fait que les formules et les engagements du Sommet ont permis une rencontre avec lesdites institutions pour déterminer des actions individuelles et conjointes.

Les récents efforts faits par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour s'adapter à une vision plus sociale dans leurs politiques de développement sont dignes d'être soulignés. Les deux institutions ont reformulé leurs politiques en matière de dépenses publiques pour les pays prestataires afin de faire intervenir des critères d'ordre social dans leurs recommandations, en mettant un accent particulier sur les services sociaux de base comme la santé et l'éducation en tant qu'investissement en capital humain. Ce sont là des étapes importantes qui nous rapprochent de l'engagement du Sommet d'introduire la dimension sociale dans les programmes d'ajustement des institutions de Bretton Woods, bien que, naturellement, il faudra prendre des mesures plus audacieuses pour parvenir à un vaste

consensus conceptuel sur les politiques de développement avec les institutions de Bretton Woods.

Je me souviens avoir entendu Michel Camdessus dans un dialogue avec le Conseil économique et social, au début de cette année ou à la fin de l'année dernière, lorsqu'il a dit que le Sommet social était le premier grand document des Nations Unies avec lequel il se sentait entièrement en accord. Évidemment, quelqu'un lui a demandé comment il pouvait être de cet avis alors que le Sommet social avait été extrêmement sceptique à l'égard des programmes d'ajustement structurel du Fonds. Et il a répondu : nous pouvons avoir des divergences sur les ajustements structurels et, de toute façon, ils sont devenus plus souples, mais l'important, a-t-il dit, c'est que le Sommet social part de l'hypothèse que pour avoir une politique sociale saine il faut avoir en même temps une économie saine et sur cette base nous pouvons coopérer.

Dans ce cadre, et étant donné la nature structurelle des problèmes de l'emploi où les politiques macro-économiques qui préoccupent le Fonds monétaire international jouent un rôle déterminant, le Fonds et l'Organisation internationale du travail (OIT) organisent une réunion conjointe des ministres des finances et des ministres du travail, initiative qui s'inscrit dans le cadre du suivi du Sommet. L'objectif étant que, pour la première fois, la politique macro-économique, qui détermine bon nombre des facteurs de l'emploi, soit aussi examinée par les ministres du travail, qui doivent tenir compte d'autres éléments dans la création d'emplois.

Sixièmement, il y a d'autres rapprochements avec la Banque mondiale. Après un début incertain, lors de la première apparition de James Wolfensohn au Conseil économique et social à Genève en 1995, le nouveau Président de cette institution a développé la coopération avec les Nations Unies. La Banque coordonne l'un des groupes de travail de suivi du Sommet et a pris des engagements à l'égard de l'Initiative pour l'Afrique sous la coordination du Programme des Nations Unies pour le développement, et a accordé à la lutte contre la pauvreté un élan bien supérieur à celui qu'elle avait auparavant au sein de son organisation. Récemment, et pour la première fois — et je reviendrai plus en détail sur ce point ultérieurement —, on a pris des décisions en vue de commencer à réduire le poids de la dette multilatérale, bien que comme l'a signalé le représentant du Groupe des 77, il y ait des conditions dans cet accord qui devraient être assouplis.

Septièmement, nous nous félicitons de ce que pour la mise en oeuvre des engagements pris au Sommet, le Conseil économique et social ait pris des mesures visant à son

renforcement dans les domaines économique et social, pour lui permettre de mieux s'acquitter de son rôle d'orientation générale et de superviser de manière appropriée la coordination de tout le système en ce qui concerne les résultats du Sommet. Cela a été confirmé à la dernière réunion, où l'on avait choisi pour thème de coordination la lutte contre la pauvreté.

Huitièmement, l'application du Programme de Copenhague exige, d'autre part, la mobilisation de ressources financières aux plans national et international, et nous savons tous que nous vivons actuellement une phase de réduction de l'aide publique au développement. Compte tenu de cette triste situation, nous pouvons reconnaître certaines initiatives de rectification. Sur le plan conceptuel par exemple, à la dernière session de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on a proposé une association mondiale pour le développement afin de réaliser plusieurs objectifs du Sommet social. Entre autres, la réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté et une éducation de base universelle pour tous d'ici à l'an 2015. Et comme d'autres orateurs l'ont dit, le concept 20/20 est en train de progresser.

Il faut aussi signaler la récente initiative en faveur de la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, adoptée à la dernière réunion annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, en vue d'utiliser de nouvelles facilités qui concernent particulièrement la dette multilatérale. Ces mécanismes peuvent être plus souples mais nous devons signaler que l'un des thèmes qui ont fait l'objet de pressions politiques importantes durant le Sommet social était précisément celui de l'annulation de la dette bilatérale. Des pays développés comme le Danemark et l'Autriche ont entamé le processus d'annulation de la dette. Mais jusqu'à ce sommet, il n'avait pas été possible de reconnaître que la dette multilatérale des pays lourdement endettés est aujourd'hui le principal problème de ces pays, et qu'il que ces pays puissent continuer de recevoir des crédits des organismes multilatéraux tout en continuant de recevoir en même temps une aide pour leur dette antérieure. Ceci a effectivement commencé et il n'y a pas de doute que l'impact politique du Sommet a pesé sur cette décision.

Neuvièmement, la contribution de la société civile au Sommet a été décisive pour son succès, et à ce stade du suivi, elle reste vitale. Il se passe tellement de choses que je ne peux pas les citer toutes, mais j'en ai choisies quelques-unes pour donner une idée des nombreuses initiatives prises dans tous les milieux pour mettre en oeuvre les décisions du Sommet dans la société civile. Par exemple, en

juin de cette année, à l'approche du premier anniversaire du Sommet, la Confédération internationale des syndicats libres, qui compte 194 organisations affiliées, 194 syndicats dans le monde entier, a, lors de son 16e Congrès mondial, qui s'est tenu à Bruxelles, traité comme l'un de ses thèmes principaux le suivi du Sommet et a chargé ses syndicats nationaux d'amorcer la coordination avec l'Organisation internationale du travail (OIT), pour assurer la mise en oeuvre des engagements du Sommet. Je voudrais également signaler que l'Union interparlementaire, qui regroupe plus de 100 parlements, s'est mobilisée en faveur des objectifs du Sommet et a approuvé, lors de son récent Conseil interparlementaire réuni à Beijing au mois de septembre dernier, un document indiquant les actions prioritaires pour la mise en oeuvre des résultats du Sommet par les parlements. Si l'on pense simplement aux deux points que je viens de mentionner, 194 syndicats chargés par les organes centraux de veiller au niveau national à la réalisation des objectifs de l'emploi fixés par le Sommet, et plus de 100 parlements également résolus à prendre des initiatives pour que les résultats du Sommet soient concrétisés, on voit comment tout cela prend corps dans le secteur politique et dans les principaux secteurs sociaux de nos pays.

On peut en dire autant du Conseil international du bien-être social, autre une grande initiative adoptée qui a des liens avec un groupe d'organisations qui ont constitué un mouvement de «vigilance sociale» et de recherche, effort interrégional de groupes de base qui fonctionnent dans plusieurs pays, et qui font des études de cas nationales et rassemblent des informations à l'échelle mondiale concernant les objectifs spécifiques du Sommet. Comme on le voit, la liste est longue, mais j'ai simplement choisi quelques exemples pour montrer comment cela filtre à tous les niveaux de la société, en dehors de ce que nous pouvons faire au sein du système des Nations Unies.

Dixièmement, dans mon intervention j'ai privilégié l'impact du Sommet sur le système des Nations Unies et sur la société civile parce que je pense que cela a été très important. Mais il ne faut pas oublier que c'est au niveau des gouvernements nationaux qu'il faut que notre volonté de tenir nos engagements se manifeste, et nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général nous informe qu'il a reçu des réponses de plus de 100 gouvernements à son appel concernant l'élaboration de mesures et objectifs en vue de mettre en oeuvre les engagements du Sommet.

Le nombre de réponses fournies montre que l'élan imprimé par Copenhague est toujours intact. La plupart des comités préparatoires nationaux du Sommet continuent de fonctionner. Toutefois, il ne fait aucun doute que c'est au

niveau national que nous devons concentrer nos efforts, notamment en ce qui concerne l'engagement que nous avons pris d'élaborer ou de renforcer et de mettre en oeuvre, de préférence cette année, des plans nationaux d'élimination de la pauvreté. C'est au niveau de chaque pays qu'il faut jeter les bases nécessaires à la réalisation de cet engagement, avec le ferme soutien de nos gouvernements, de façon que le développement social devienne le nouvel engagement du contrat social dont j'ai parlé au début de mon intervention.

Les mesures gouvernementales prises au niveau régional sont également importantes. La quasi-totalité des régions ont entrepris des initiatives régionales. Je ne mentionnerai que celle à laquelle nous avons participé, à savoir le suivi du Sommet, et pour laquelle nous avons organisé un sommet régional sur l'élimination de la pauvreté et de la discrimination, qui s'est tenu au Chili en janvier 1996.

Alors que j'approche de la fin de ma déclaration, je prie les membres de m'excuser de sa longueur, mais certains d'entre eux savent combien je suis passionné par la question, aussi suis-je certain qu'ils m'autoriseront à parler un peu plus longuement que les autres délégations.

Il convient de souligner que la tenue en l'an 2000 d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale revêtira une importance historique et fournira l'occasion à de nombreux chefs d'État et de gouvernement d'y participer. De nombreux Présidents m'ont déjà dit «Préparez bien la session prévue pour l'an 2000 parce que vous allez nous voir à l'Assemblée générale. Ne faites pas les choses à la dernière minute parce que nous serons là pour voir ce qui a été fait cinq ans après la tenue du Sommet mondial pour le développement social».

C'est pourquoi il est essentiel de commencer à préparer dès maintenant cette grande rencontre à laquelle participeront tous les pays membres du système, de la même manière que nous avons préparé le Sommet en collaboration avec un comité préparatoire largement représentatif au sein duquel chacun a pu exprimer ses points de vue. Nous devons préparer de la même façon la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en y faisant notamment participer tous les pays dont les chefs d'État étaient présents à Copenhague. Il serait absurde que les pays dont les chefs d'État étaient présents à Copenhague ne soient pas présents aussi à cette session extraordinaire. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je tiens à souligner que nous avons la responsabilité politique majeure de préparer au mieux cette session extraordinaire. Elle ne sera pas n'importe quelle session de

l'Assemblée générale. Elle sera l'aboutissement de ce processus ambitieux que nous avons mis sur pied.

Il est évident que l'énumération que je viens de faire de ces 10 points n'avait pas pour but d'aboutir à la conclusion que tout est bien et clair du fait de la réalisation du Sommet social et que nous n'éprouvons pas de craintes. Tel n'est pas le cas, évidemment. J'ai souhaité mettre en relief l'impact très significatif qu'a eu le Sommet sur les activités des institutions du système multilatéral.

Je ferai trois observations pour terminer. En premier lieu, le Sommet social ne sera un véritable succès que s'il est un véritable succès pour l'Afrique et pour les pays les moins avancés. L'un des résultats du Sommet social dont je m'enorgueillis le plus est l'engagement spécial pris à l'égard de l'Afrique. C'est la première fois dans l'histoire que près de 120 chefs d'État ont affirmé que l'Afrique et les pays les moins avancés doivent se voir accorder la priorité politique en matière de coopération. J'irai même jusqu'à dire que j'ai lutté personnellement pour obtenir cet engagement, parfois même en me heurtant à une certaine incompréhension de la part d'autres pays en développement. Mais j'ai agi ainsi parce que le Chili est profondément convaincu que l'Afrique requiert et mérite la solidarité internationale ainsi qu'un appui financier et matériel important. Dans la mise en oeuvre de leur politique de coopération, l'ONU et les pays développés doivent s'acquitter efficacement de cet engagement à l'égard de l'Afrique. L'Initiative pour l'Afrique est un bon départ, notamment parce que pour la première fois — et cela revêt beaucoup d'intérêt pour moi depuis que le Chili est membre du Conseil de sécurité — elle établit un lien entre la sécurité et le développement, facteur essentiel pour la réalité interne de chaque pays. Cependant, cette initiative pour l'Afrique n'est pas suffisante; il faut aller encore plus loin.

En second lieu, le Sommet ne sera un succès que s'il parvient aussi à faire avancer la question de l'égalité et de l'équité entre les sexes. C'est aussi la première fois dans l'histoire que les chefs d'État, et non des réunions techniques ou ministérielles, ont rehaussé le statut politique des droits de la femme en tant qu'engagement de la communauté internationale.

À ce propos, j'aimerais partager avec l'Assemblée une réflexion. L'autre jour, regardant cette salle de l'Assemblée générale pendant le débat auquel nos ministres ont participé, j'ai constaté qu'il n'y avait pas beaucoup de femmes dans les délégations. C'est un peu différent aujourd'hui parce que nous savons tous que la présence des femmes dans la salle est toujours plus grande lorsqu'on débat de questions

sociales que lorsqu'on discute d'autres questions. Mais pendant le débat général, peu de femmes se trouvaient dans la salle. Cela m'amène à poser la question suivante : le moment ne serait-il pas venu que, tout comme nous avons demandé au Secrétariat des Nations Unies de recruter progressivement plus de femmes à des postes de gestion et autres, nous fassions la même chose, nous, les gouvernements? Je suggère simplement cette idée à l'Assemblée : nous pourrions décider, par le biais d'une résolution, de lancer un appel à nos propres gouvernements afin qu'ils intègrent dans leurs délégations à l'ONU un pourcentage plus élevé de femmes. C'est à nous, gouvernements, qu'il revient de donner l'exemple.

Enfin, j'ai souligné en commençant mon intervention que nous vivions dans un monde caractérisé par l'indifférence entre les individus. Pourtant, nous savons tous qu'une partie de nous-mêmes a besoin d'agir sur la base de valeurs, d'idéaux et de rêves. Nous savons que nous ne sommes pas des machines sans âme et que les sentiments et l'affection sont une partie importante de notre identité. Le Sommet social est un effort moderne, contemporain, réaliste et concret qui vise à porter un regard humain sur les choses et à lutter contre l'indifférence morale de notre époque. Je vous invite tous à garder vivant, en vous-mêmes et au sein de l'ONU, cet esprit de Copenhague.

M. Hoey (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants : Bulgarie, Chypre, République tchèque, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, souscrivent à cette déclaration. L'Islande, le Liechtenstein et la Norvège souscrivent également à cette déclaration.

La réunion des dirigeants mondiaux à Copenhague, au mois de mars de l'année dernière, a été marquée par un nouveau consensus de la communauté internationale sur la question du développement. Elle a souligné que le développement social et la protection de l'environnement sont des éléments interdépendants du développement durable, qui se renforcent mutuellement. Elle est convenue de mettre à nouveau l'accent sur l'être humain qui est au centre du développement, de souligner que l'objectif principal du développement est de bénéficier à l'individu et que les politiques de développement devaient tendre vers cet objectif. Elle est convenue de donner aux objectifs du développement social et du bien-être de l'être humain

«la plus haute priorité dès à présent et pour le XXIe siècle» (A/CONF.166/9, p. 6, par. 1)

et a fourni une approche mondiale et intégrée du développement social.

Ces 50 dernières années ont vu un accroissement considérable de la richesse mondiale et, dans la plupart des pays, les gens peuvent espérer vivre plus longtemps, reçoivent une meilleure éducation, ont plus facilement accès aux soins de santé et aux services sociaux. De nombreux pays en développement participent davantage à l'économie mondiale et jouent un rôle de plus en plus important en contribuant à la croissance et à l'expansion du commerce. Néanmoins, l'écart entre les pays les plus riches et les plus pauvres continue de se creuser. Dans de nombreux pays, les avantages de la croissance économique et de la richesse sont répartis de manière inégale, une part disproportionnée allant aux plus riches. Près de 1,3 milliard de personnes dans le monde vivent dans la pauvreté absolue et leur nombre augmente de près de 25 millions par an. Plus de 120 millions de personnes sont au chômage et, pour beaucoup d'entre elles, durant de longues périodes. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales continuent d'être bafoués malgré les engagements solennels contractés à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. La discrimination continue de régner, que le motif en soit le sexe, la race, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le handicap ou autres.

Les chefs d'État et de gouvernement réunis à Copenhague ont pris une série d'engagements de grande portée pour faire face à ces problèmes et les surmonter. Ils ont souligné que le développement n'est pas une simple question de croissance économique. Il entre également dans le cadre juridique et constitutionnel des États. Il requiert une réglementation démocratique et ouverte en vertu de laquelle le gouvernement est responsable devant le peuple et l'individu habilité à participer pleinement aux prises de décisions à tous les niveaux. Il exige également une justice sociale et une répartition équitable des revenus et des richesses.

Le développement exige également que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient pleinement respectés et que tous puissent en bénéficier. Il ne peut être obtenu que si les femmes se voient appliquer, en droit et en pratique, une égalité totale avec les hommes, puissent participer pleinement à toutes les activités de la société et bénéficier à parité du développement. Le développement ne peut non plus être réalisé si la société fait preuve de discrimination à l'égard de certains de ses membres, pour quel que motif que ce soit. Tout au contraire, les capacités, les compétences et l'expérience de tous, y compris des jeunes, des personnes âgées et des handicapés doivent être recon-

nues et utilisées au mieux pour forger une société où chacun ait sa place.

La Déclaration de Copenhague reconnaît que l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies, de politiques, de programmes et d'actions pour le développement social incombent à chaque État. Ainsi, les gouvernements ont la possibilité de tenir compte des conditions spécifiques de leurs pays. Étant donné la diversité des situations dans le monde ainsi que la complexité et l'interdépendance des facteurs touchant au développement social, une stratégie unique ne peut être universellement appliquée. Cependant, la nécessité de tenir compte des différentes conditions et d'appliquer la stratégie la mieux adaptée ne saurait être utilisée comme prétexte pour se soustraire aux engagements librement acceptés par les gouvernements au Sommet social et dans les conférences internationales.

Le Programme d'action est très clair en la matière. Il proclame que l'objectif ultime du développement social est l'amélioration de la qualité de la vie de tous. Il énumère les nombreuses actions à entreprendre à cette fin. Ainsi, la réalisation de cet objectif requiert des institutions démocratiques, des possibilités accrues et égales pour tous, la primauté du droit, le respect de la diversité culturelle et de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités. Ces engagements, et tous les autres, doivent être mis en oeuvre intégralement. Les gouvernements ne doivent pas prendre prétexte d'avoir échoué sur un point de leur objectif pour invoquer l'incapacité de réussir sur un autre. Ils ne peuvent mettre en avant le manque de développement pour justifier un déni de l'équité ou celui des droits des minorités ou des populations autochtones. De même, ils ne peuvent s'appuyer sur leurs réalisations dans un domaine pour en négliger d'autres. Un système démocratique, le respect des droits civils et politiques, ainsi que des élections libres et justes ne sauraient autoriser les gouvernements à ignorer les privations sociales et économiques et l'exclusion.

L'élimination de la pauvreté est aujourd'hui la tâche sociale la plus délicate des gouvernements nationaux et de la communauté internationale alors que plus d'une personne sur cinq vit dans un état de pauvreté absolue, et que davantage encore ont des niveaux de vie inacceptables. La pauvreté est un problème complexe et multidimensionnel dont les raisons profondes sont d'ordre institutionnel et de développement, aux niveaux national et international. Elle s'accompagne souvent d'une absence de participation à la vie civile et politique. Les problèmes économiques et sociaux des personnes vivant dans la pauvreté sont encore exacerbés par leur exclusion de la prise de décisions et par

le fait que leurs opinions ne sont pour ainsi dire jamais prises en compte par ceux qui détiennent l'autorité.

Parvenir à l'élimination de la pauvreté requiert des gouvernements et de la société qu'ils examinent tous les aspects du problème. Il peut se révéler nécessaire de modifier les systèmes économique et administratif afin que chacun puisse avoir accès aux ressources et aux possibilités offertes. Assurer à tous le bénéfice d'une croissance économique durable peut exiger des changements profonds dans la manière dont la richesse et les revenus sont répartis. Des mesures doivent être prises pour assurer une participation démocratique des personnes démunies, y compris leur participation à la conception et à la mise en oeuvre des programmes de lutte contre la pauvreté. Il convient également de dûment tenir compte de la sexospécificité à tous les niveaux de la conception et de l'application de stratégies et de programmes de lutte contre la pauvreté. De fait, comme la majorité des personnes démunies sont des femmes, tout programme de lutte contre la pauvreté qui ne tiendrait pas compte de leurs problèmes spécifiques ne peut qu'échouer dans ses objectifs.

Tels sont les engagements que nous avons pris à Copenhague. Il est temps de mettre ces engagements en vigueur. Les gouvernements se sont mis d'accord pour formuler ou renforcer — de préférence autour de 1996 — et appliquer des plans nationaux d'élimination de la pauvreté pour s'attaquer à ses causes structurelles. Ces plans nationaux devraient établir des stratégies et des objectifs pour une réduction de la pauvreté dans son acception générale et l'élimination de la pauvreté absolue. Chaque pays devrait également élaborer une définition et une évaluation précises de la pauvreté absolue. De nombreux gouvernements, y compris ceux intégrés à l'Union européenne, participent à des activités dont le but est de mettre en place des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et d'aider les pays en développement dans la conception et l'application des leurs. Il est essentiel que les gouvernements fassent pleinement participer la société civile à l'élaboration et à la mise en oeuvre de ces stratégies. Cette participation devrait s'étendre à tous ceux qui en escomptent des résultats, et notamment les représentants des personnes vivant dans la pauvreté, ainsi que les femmes, les handicapés, les jeunes et les personnes âgées.

L'aide aux plans nationaux d'élimination de la pauvreté est, à notre avis, la tâche essentielle du système des Nations Unies et devrait s'effectuer de manière efficace, coordonnée et active. Nous avons apprécié le fait que la question a été examinée lors de la dernière session du Conseil économique et social, et nous sommes convaincus

que les conclusions concertées constituent une base solide d'action pour la Commission du développement social et du système des Nations Unies dans son ensemble. L'engagement politique du système doit être complété par un cadre opérationnel approprié, notamment au niveau des pays. Les plans d'élimination de la pauvreté devraient être incorporés pleinement aux différents mécanismes des Nations Unies destinés à appuyer l'action des gouvernements en vue d'un développement économique et social durable. Pour sa part, le système des Nations Unies, par le biais des coordonnateurs résidents, devrait aider les gouvernements qui le demandent dans la planification, la formulation, l'application et le suivi de ces plans et programmes.

L'Union européenne est convaincue que l'appui à la communauté internationale aux niveaux bilatéral et multilatéral est essentiel pour contribuer à créer les conditions qui permettraient aux gouvernements de prendre l'initiative d'évaluer les situations de pauvreté et de concevoir des stratégies et des programmes d'élimination nationale de la pauvreté, auxquels nous participerions. La mobilisation effective de ressources financières pour lutter contre la pauvreté et une orientation plus efficace de la coopération et de l'aide au développement doivent être étudiés en profondeur, sans oublier notre engagement de parvenir à l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide officielle au développement. Nous prenons également note des travaux entrepris par les pays intéressés pour développer la formule 20/20, notamment lors des réunions qui ont suivi l'adoption du consensus d'Oslo. Nous attendons avec intérêt la réunion de suivi de l'année prochaine, qui examinera et évaluera les progrès réalisés dans l'application de cette initiative.

Le Programme d'action a identifié le plein emploi assorti d'une rémunération appropriée en tant que moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'intégration sociale. L'objectif du plein emploi implique que l'État, les partenaires sociaux et tous les autres membres de la société civile à tous les niveaux s'attachent à créer les conditions permettant à tous d'accéder à un emploi productif et d'en tirer profit. Il est essentiel de placer la création d'emplois au coeur des stratégies et des politiques nationales. Une attention particulière devrait être accordée à la valorisation de l'emploi et à la nécessité d'offrir des emplois de qualité, dans le plein respect des droits des travailleurs tels que définis dans les instruments internationaux pertinents, notamment ceux convenus dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail.

Des efforts particuliers sont nécessaires pour assurer l'égalité des sexes, l'égalité des chances et la non-discrimi-

nation. Une priorité spéciale doit être donnée aux problèmes du chômage et du sous-emploi à long terme. Il faut également donner la priorité à l'idée d'assurer l'emploi productif pour les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, et les groupes et les individus défavorisés. Les programmes d'éducation et de formation ont une importance particulière, car ils donnent aux individus les compétences et les qualifications nécessaires, qui leur permettront de saisir les occasions qui peuvent s'offrir d'un plein emploi productif.

L'année prochaine, la Commission du développement social examinera le thème de l'«Emploi productif et modes de subsistance durables». Nous attendons avec intérêt une discussion focalisée et pragmatique des diverses questions à l'examen. Cela exigera une préparation approfondie de la part du Secrétariat et la participation active des gouvernements, des partenaires sociaux et des organes du système des Nations Unies qui assument des responsabilités particulières dans ce domaine. L'apport et la participation de l'Organisation internationale du Travail dans cette discussion sera particulièrement précieux.

Le chômage au sein de l'Union européenne reste un sujet de grave préoccupation. Bien que les conditions de relèvement économique en Europe existent, le taux de chômage reste beaucoup trop élevé et la lutte pour l'emploi reste une question prioritaire pour l'Union européenne et ses États membres. Le Conseil de l'Europe, qui s'est réuni à Florence en juin dernier, a discuté en détail de la croissance et de l'emploi, et il a souligné qu'il fallait donner un nouvel élan aux stratégies de création d'emplois et à leur mise en oeuvre. La création d'emplois durables exige une action qui porte notamment sur la stabilité macro-économique, la réforme structurelle dans le fonctionnement du travail, des produits et des services, ainsi qu'une vaste gamme de politiques du marché du travail conçues pour aider les catégories de travailleurs particulièrement touchés par le chômage — notamment les chômeurs à long terme et, dans la plupart des pays, les femmes, les jeunes et les personnes non qualifiées. La question de l'emploi est une question importante dans le contexte de la conférence intergouvernementale qui examine actuellement le fonctionnement des traités et prépare des réformes pour les institutions de l'Union.

L'objectif de l'intégration sociale est de créer une «société pour tous, où chaque individu peut participer pleinement». La société doit être fermement enracinée dans la règle du droit, la participation démocratique, l'égalité des sexes, la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, la justice sociale, la tolérance, le respect de la diversité culturelle, religieuse et

ethnique, et répondre aux exigences des groupes qui ont des besoins particuliers, tels que les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. À cette fin, il faut des institutions publiques transparentes et responsables de même qu'accessibles aux personnes sur une base d'égalité et qui répondent à leurs besoins. Cela nécessite une action de la part des gouvernements pour consacrer dans la loi les droits de l'individu et veiller à ce que soient prises des mesures efficaces lorsque ceux-ci ne sont pas respectés. Une participation renforcée des acteurs de la société civile dans la formulation, l'application et l'évaluation des décisions déterminant le fonctionnement et le bien-être des sociétés est également essentielle.

L'Union européenne est composée de sociétés multiculturelles et multiethniques. Nous nous inquiétons des nombreux incidents graves de discrimination raciale ou ethnique, d'intolérance, de xénophobie et de violence raciale, qui continuent de se produire malgré les efforts déployés par les gouvernements et les autorités chargées de faire respecter la loi pour les prévenir et de traduire leurs auteurs en justice. L'Union européenne continuera de s'opposer vigoureusement à ces incidents et à toutes les formes de discrimination. Outre les actions menées au niveau national, nous avons entrepris un effort à l'échelle de l'Union pour lutter contre ces manifestations. Lors de sa réunion en juin, à Florence, le Conseil de l'Europe a réaffirmé la détermination de l'Union de combattre le racisme et la xénophobie avec la plus grande résolution et a approuvé le principe sous-tendant l'établissement d'un centre de surveillance européen. L'Union prend actuellement des mesures pour créer le centre et envisage les liens qu'il pourrait avoir avec le Conseil de l'Europe. Le Conseil des ministres envisage également d'autres mesures relatives aux lois et aux procédures administratives et judiciaires des États membres dans ce domaine.

L'année 1997 a été proclamée «Année européenne contre le racisme». L'objectif est de souligner la menace que fait peser le racisme sur les droits de l'homme et libertés fondamentales, ainsi que sur la cohésion économique et sociale de l'Union. Ces objectifs seront réalisés en étroite coopération avec tous les acteurs de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les victimes du racisme.

Le Sommet mondial pour le développement social a permis à la communauté internationale d'adopter une perspective particulière en matière de développement. Mais cela ne s'est pas fait d'une façon isolée. Il s'est appuyé sur les résultats des conférences précédentes, notamment celles de Rio de Janeiro, de Vienne et du Caire. À leur tour les

engagements contractés à Copenhague ont été encore élargis à Beijing, et ils continueront de servir de base dans les années à venir, pendant que la communauté internationale continue de déployer des efforts pour «promouvoir le progrès social ainsi que l'amélioration des niveaux de vie dans un climat de plus grande liberté» [A/CONF.166/9, p. 46, par.17 a)]. En conséquence, il importe que les gouvernements et le système des Nations Unies mettent en oeuvre ces résultats et suivent leur application de manière intégrée. Nous partageons pleinement les vues exprimées lundi par le Secrétaire général adjoint, M. Desai, dans la déclaration qu'il a prononcée à la Troisième Commission, à savoir que la crédibilité de la politique du processus de développement exige que l'attention soit focalisée sur la mise en oeuvre et que le travail opérationnel, normatif et analytique de l'ONU soit de plus en plus guidé par les objectifs de l'intégration.

L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté un mécanisme à trois niveaux pour faire en sorte que le suivi du Sommet social s'effectue de manière intégrée. Il prévoit que l'Assemblée générale devra agir en tant que principal organe de prises de décisions sur des questions relatives au suivi du Sommet. Ce rôle serait plus efficacement assuré si cette question était examinée dans les grandes commissions qui ont la responsabilité principale des questions économiques et sociales, comme dans le cas du suivi des autres grandes conférences. La situation de cette année, où nous avons eu essentiellement le même débat à la plénière et à la Troisième Commission, ne devrait pas se renouveler. Nous sommes d'avis que notre ordre du jour et notre programme de travail pour les années à venir doivent tenir compte de ces préoccupations.

Le Conseil économique et social a pris des décisions importantes à la session de cette année sur la coordination des travaux de ses commissions opérationnelles en matière d'élimination de la pauvreté, l'un des thèmes prioritaires du Sommet. Nous espérons que dans les années à venir, cette approche coordonnée s'étendra à d'autres questions qui ont été discutées à Copenhague et dans d'autres grandes conférences des Nations Unies.

Le Conseil économique et social a également adopté un cadre de fonctionnement pour la Commission du développement social, afin de lui permettre de remplir son rôle central en tant que commission fonctionnelle ayant la responsabilité première du suivi et de l'examen de la mise en oeuvre du Sommet. Il importe que la Commission reçoive l'appui des gouvernements dans l'accomplissement de sa tâche. À cet égard, il importe de s'assurer la participation à ses travaux de représentants de haut niveau ayant l'expérience du développement social.

En effet, cette participation de haut niveau au suivi et à la mise en oeuvre du Sommet social aux plans national et international est essentielle si nous voulons maintenir la volonté politique nécessaire pour traduire les engagements de Copenhague dans la réalité.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a presque 18 mois que le Sommet mondial pour le développement social s'est tenu à Copenhague. Le Sommet de Copenhague a été le point culminant d'une série de conférences internationales sur les questions sociales auxquelles la communauté internationale doit s'attaquer en priorité dans le monde contemporain. La Déclaration et le Programme d'action adoptés au Sommet, qui contient un ensemble important d'objectifs et de recommandations à mettre en oeuvre, sont devenus un jalon historique qui a permis de dégager le consensus international sur les objectifs à poursuivre et à réaliser dans le domaine du développement social dans les décennies à venir.

Depuis la fin de la guerre froide et l'évolution d'un environnement caractérisé par une mondialisation et une interdépendance économique sans cesse croissantes, il s'offre à la communauté internationale une nouvelle possibilité de s'attaquer au problème du développement sous un nouvel angle, ce qui lui pose en même temps un nouveau défi. Certains progrès ont été faits dans la bonne direction à cet égard, mais il reste beaucoup à faire. Dans ce contexte, le Sommet de Copenhague doit être considéré comme une nouvelle tentative de traiter cet important problème du développement à partir de ses éléments sociaux.

L'une des réalisations les plus importantes du Sommet de Copenhague a été l'accord visant à placer l'être humain au centre du processus de développement. Comme il est indiqué dans le Programme d'action :

«le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituent des éléments interdépendants et qui se renforcent mutuellement dans le processus de développement durable, qui est le cadre de nos efforts pour assurer à tous une vie meilleure.» (A/CONF.166/9, p. 4, par. 6)

Le Gouvernement japonais croit que pour y parvenir, il est indispensable de poursuivre une nouvelle stratégie du développement dans ce sens, basée sur le concept d'un développement centré sur l'être humain. Au Japon nous croyons que ce développement authentique ne peut être réalisé que sur la base d'une approche complète du développement, qui comprendrait des activités couvrant les domaines économiques et sociaux, telles que la mobilisation

des ressources financières par le biais de l'aide publique au développement, l'investissement et le commerce, et la mobilisation de ressources humaines grâce à l'intégration sociale des personnes en assurant leur éducation de base, les soins de santé primaires et l'autonomie de tous les groupes de personnes dans la société.

Dans toute société, une saine croissance économique ne peut être obtenue qu'en réalisant des progrès dans le développement social. Cela étant bien entendu, il faut s'attaquer à trois problèmes fondamentaux sur lesquels le Sommet a concentré son attention, à savoir l'élimination de la pauvreté, le développement de l'emploi productif et l'intégration sociale, qui sont des défis qu'il faut relever ensemble pour parvenir à un développement se fondant sur la justice sociale. La Déclaration que les chefs d'État et de gouvernement ont adoptée au Sommet reconnaît qu'aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes vivent dans une situation de pauvreté absolue, plus de 120 millions sont au chômage et un grand nombre sont exclues du processus social et politique. Le Japon est d'avis que ces trois problèmes fondamentaux sont étroitement liés. Faute d'en régler un efficacement, il s'ensuivra des conséquences sur le règlement des deux autres, et finalement aucun d'entre eux ne pourra être réglé. Chaque pays a besoin de formuler et de mettre en oeuvre des politiques efficaces et d'ensemble, fondées sur la reconnaissance de cette interdépendance.

Une mesure essentielle dans ce sens est d'assurer la participation de la population, du gouvernement et des autres acteurs de la société civile à l'exécution des engagements souscrits au titre du Programme d'action sur la base de cette approche intégrée. Ce qui suppose que l'on fixe des objectifs, comme l'accès universel à l'éducation de base, la réduction de la mortalité infantile, la réduction de la malnutrition infantile et un meilleur niveau de santé pour tous. Les efforts faits par les pays pour réaliser ces objectifs dans le cadre d'un processus de développement, doivent être complétés par une assistance bien coordonnée de la part des pays développés, des organisations internationales, du secteur privé et des organisations non gouvernementales. C'est conscient de cette réalité que le Japon a pris l'initiative de promouvoir une nouvelle stratégie pour le développement et qu'il a déjà mis en oeuvre cette approche intégrée dans sa politique de coopération pour le développement.

À ce stade de l'examen des problèmes relatifs au développement social, je voudrais signaler l'importance de l'un des trois principaux sujets de ce sommet : l'intégration sociale. Réaliser l'intégration sociale est important non seulement parce que chaque citoyen doit avoir la possibilité

de tirer le meilleur parti de ses possibilités, mais aussi parce que la participation des citoyens, qui jouent un rôle indispensable dans le suivi de ce sommet, est essentielle pour réaliser l'objectif du développement.

Les engagements et les recommandations convenus à Copenhague et contenus dans la Déclaration et le Programme d'action devront être mis en oeuvre aux niveaux international et national. C'est dans ce contexte que la proposition visant à atteindre et maintenir la formule 20/20 prend de l'importance. Le Japon a donc consacré 23,2 % de son aide bilatérale en 1994 à des projets d'infrastructure sociale, tels que l'éducation, la santé publique, l'hygiène et la population, 33,3 % de cette aide ayant servi à répondre à des besoins de base et à entreprendre des projets dans les domaines social et agricole et dans celui des secours d'urgence. Au Japon, la part du secteur social dans l'aide publique au développement a constamment augmenté ces dernières années, et nous avons l'intention d'intensifier encore sa coopération dans ce domaine.

La promotion de l'intégration sociale exige une participation active des communautés locales dans le processus de développement et les activités de base au niveau local. Dans le cadre des efforts qu'il déploie dans ce domaine, le Japon a offert une aide aux activités des ONG et des gouvernements locaux. En outre, aux fins d'encourager l'intégration des personnes désavantagées dans la société, le Japon contribue activement à l'aide fournie aux pays en développement afin d'aider les personnes handicapées, les personnes âgées et les minorités. Le Japon a également élargi sa coopération dans le renforcement du pouvoir d'action des femmes et la santé des enfants. Ma délégation invite les gouvernements à travailler dans le même sens, conformément aux engagements pris au niveau international.

S'agissant de l'aspect organisationnel du travail que nous accomplissons pour mettre en oeuvre ce qui a été convenu à Copenhague, ma délégation constate avec satisfaction que l'Assemblée générale a, l'an dernier, commencé l'examen des moyens propres à assurer le suivi du Sommet de Copenhague au sein du système des Nations Unies. Je voudrais dire comment ma délégation conçoit les activités de suivi sur le plan international, notamment au sein du système des Nations Unies, et sur quelle partie du processus il faut mettre particulièrement l'accent.

Ma délégation se félicite du fait que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement social, qui constituent le mécanisme à trois niveaux de mise en oeuvre des résultats du Sommet, ont commencé à assumer leurs rôles respectifs, conformé-

ment au mandat qui leur a été conféré par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/161. S'agissant du rôle de la Commission du développement social, le Japon se félicite de l'adoption de la résolution 1996/7 par le Conseil économique et social à sa session de fond de cette année. La commission, dans le cadre de son mandat actuel, doit aider l'ECOSOC à surveiller, examiner et évaluer les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre du Programme d'action. La résolution propose également d'autres questions de fond dont la Commission devra s'occuper ainsi qu'un programme de travail et des méthodes qu'exige sa mise en oeuvre. Ma délégation est convaincue que ces nouvelles méthodes de procédures renforceront la capacité de la Commission et revitaliseront son rôle en tant qu'institution intergouvernementale clef chargée de suivre, promouvoir et orienter le suivi du Sommet social au niveau mondial.

Le rôle de l'ECOSOC dans les activités de suivi du Sommet social est de fournir une orientation générale d'ensemble, assurer la coordination à l'échelle du système et passer en revue les progrès réalisés dans l'application des résultats du Sommet. Dans l'accomplissement de cette tâche, il est impératif que toutes les structures des Nations Unies, y compris les rôles et fonctions de l'ECOSOC et l'organisation du Secrétariat dans les domaines économiques et sociaux, soient examinées et réformées en vue de répondre aux nouvelles exigences et attentes de la société internationale contemporaine.

Quant au rôle de l'Assemblée générale, l'Assemblée, en tant qu'organe de décision le plus important des Nations Unies, doit renforcer le rôle qu'elle joue en tant qu'organe directeur dans le développement social au sein du processus intergouvernemental et fournir une orientation de politique générale à tous les organes et organismes compétents.

Les autres institutions et organismes du système des Nations Unies, qui oeuvrent au développement social, devraient également participer à cette coopération plus intégrée. À ce propos, ma délégation note avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a répondu de façon opportune à la demande de l'Assemblée générale, notamment en réorientant ses activités de programmation pour mettre l'accent sur l'élimination de la pauvreté comme principal objectif.

La participation active des institutions de Bretton Woods au processus de suivi est également essentielle. Il faut espérer que ces institutions accorderont toute l'attention voulue à l'importance que revêtent les facteurs sociaux dans la stratégie d'ensemble de développement et renforceront les

efforts qu'elles déploient dans ce domaine. Il serait particulièrement souhaitable qu'elles renforcent leur coopération avec le système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national dans le domaine du développement économique et social pour assurer la cohésion des efforts de développement qui sont déployés pour obtenir des résultats fructueux.

Afin d'aboutir à ce dispositif intégré de coopération selon les principes que je viens de souligner, ma délégation estime que la création des équipes spéciales interorganisations, telles qu'elles ont été mises sur pied par le Comité administratif de coordination, peuvent être un moyen important pour les institutions participantes d'engager un dialogue constructif aux fins d'assurer une étroite coopération dans la mise en oeuvre effective du Programme d'action. Des efforts renouvelés de coordination et de coopération sont très souhaitables.

Il est prévu qu'en l'an 2000, l'Organisation des Nations Unies procédera à l'examen et à l'évaluation plus complète de l'application des résultats du Sommet social. À cette fin, le système des Nations Unies, les autres organisations internationales, les gouvernements et les protagonistes pertinents de la société civile doivent travailler ensemble pour progresser dans un esprit de coopération et de partenariat. Le Japon, pour sa part, participera activement à ce processus en favorisant une nouvelle stratégie de développement, dont la tâche qui nous est assignée dans le Programme d'action pour le développement social formera une partie intégrante.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a peu de temps, le représentant de l'Union européenne a pris la parole au nom de l'Union européenne et des pays associés, dont la Slovénie. L'objet de ma déclaration est d'ajouter quelques points supplémentaires à la déclaration faite, entre autres, au nom de notre délégation.

Le Sommet mondial pour le développement social a été un événement important, dont les résultats représentent l'un des programmes les plus complets jamais adopté dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de rappeler que l'Ambassadeur Somavía, du Chili, dans la déclaration qu'il a faite ce matin, a évoqué le large consensus international qui s'est exprimé à Copenhague. Le Sommet a présenté, d'une manière systématique et cohérente, un ensemble d'objectifs fondamentaux et très exigeants et un programme ambitieux qui, vu son potentiel, peut contribuer sensiblement à définir les politiques économiques et sociales mondiales de la décennie à venir.

Il est satisfaisant de constater que l'Organisation des Nations Unies peut être le forum international qui permet la formulation et l'adoption, par les plus hauts représentants des États, de projets aussi ambitieux que celui qui vise à éliminer la pauvreté absolue selon un calendrier propre à chaque pays, ou à poursuivre l'objectif du plein emploi et de la promotion de l'intégration sociale basée sur l'amélioration et la protection des droits de l'homme pour tous. Il s'agit de projets ambitieux et la réalisation de résultats pratiques demandera du temps. Il est important de bien garder à l'esprit la nature à long terme de cette vision et du Programme adopté à Copenhague. Cependant, les efforts faits pour concrétiser les engagements pris au Sommet doivent être continus et tendre à des résultats. Le processus de mise en oeuvre ne restera crédible que si les premiers résultats apparaissent rapidement et si la continuité d'une approche orientée vers des résultats est maintenue.

Deux conditions de base doivent être réunies pour assurer le succès de la mise en oeuvre des résultats accomplis depuis le Sommet mondial dans le domaine du développement social. La première, selon nous, est essentiellement éthique, tandis que la seconde est pratique et essentiellement politique. La première condition concerne la volonté effective des décideurs, tant au niveau national qu'international, d'honorer leurs engagements avec sérieux. La seconde exige une politique attentive et un soutien institutionnel approprié. Ces deux conditions sont étroitement liées : sans un élément éthique, il existe très peu d'espoir de pouvoir déterminer avec succès la politique à suivre, faute de quoi même un véritable engagement éthique demeure vide de sens.

La Slovénie prend très au sérieux l'aspect éthique de la mise en oeuvre des engagements pris au Sommet mondial pour le développement social. Selon notre expérience, mais aussi celle de nombreux autres États, dans la réalité pratique, des choix politiques difficiles doivent être faits. Ainsi, dans des situations où des choix sont requis, les objectifs fixés au Sommet mondial pour le développement social ne doivent pas être négligés. De plus, c'est précisément dans des situations exigeant des choix difficiles que les objectifs, les engagements et le Programme d'action adoptés à Copenhague peuvent avoir une signification spécifique, en dépit des divers obstacles qui restreignent le champ d'action des décideurs.

Les objectifs du Sommet mondial pour le développement social, et les engagements qui y ont été pris, peuvent être difficiles à atteindre ou à honorer en pratique, ou peuvent entrer en conflit avec d'autres priorités aux niveaux local, régional et international. Il est donc nécessaire que des efforts particuliers soient faits dans la mise en oeuvre,

notamment au cours des premières années, afin de démontrer la viabilité des résultats accomplis depuis le Sommet.

La seconde condition de base concerne la définition d'une politique. Ici, les dirigeants doivent faire preuve à la fois de persévérance et d'imagination. Pour les gouvernements, la question de savoir comment amener la société civile et les protagonistes dont le nombre augmente sans cesse à participer, d'une façon déterminante, et sans créer une relation de subordination, constitue l'un des principaux obstacles à la mise en oeuvre des résultats accomplis depuis le Sommet pour le développement social.

La partie la plus importante de la décision politique doit intervenir aux niveaux local et national. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies portent la responsabilité principale de leurs politiques relatives au développement social et aux résultats qui s'ensuivent. Les activités menées au niveau international sont un supplément, parfois essentiel, aux activités menées par les gouvernements au niveau national.

Lorsque nous lisons le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (A/51/348) en tenant compte de ces exigences éthiques et politiques de base, nous pouvons discerner d'importants éléments de progrès. À titre d'exemple, je n'en mentionnerai que deux, qui ne sont pas toujours nécessairement au centre de notre attention.

Il est clair que tout effort sérieux entrepris pour mesurer le progrès réel accompli dans la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial pour le développement social exige une méthodologie appropriée. En particulier, il exige un ensemble d'indicateurs statistiques adéquats et acceptés sur le plan international pour mesurer le progrès effectif et la méthodologie qui a été convenue pour les utiliser. Il est donc très important que, parallèlement à l'enseignement que nous tirons du rapport du Secrétaire général, des initiatives sérieuses aient déjà été prises dans ce domaine.

Nous avons pris connaissance du projet de statistiques lancé par le Gouvernement danois, pays hôte du Sommet mondial pour le développement social. Nous sommes entièrement d'accord avec le Gouvernement du Danemark, selon lequel :

«il est indispensable d'améliorer les statistiques si l'on veut que le débat sur les solutions à apporter aux problèmes sociaux soit constructif». (A/51/348, par. 17)

Cette approche démontre le haut niveau de priorité que le Gouvernement du pays hôte du Sommet attache à l'apport d'une contribution importante et significative à la mise en oeuvre des programmes adoptés à Copenhague. Il ne suffit pas, au niveau de l'Organisation des Nations Unies, de se montrer reconnaissant au Gouvernement du Danemark pour le succès remporté par son projet statistique, il faut également lui apporter un soutien effectif.

Dans ce contexte, il est encourageant de noter qu'une évolution a eu lieu dans la Commission de statistique des Nations Unies. Au paragraphe 42 du rapport du Secrétaire général, nous lisons que la Commission a déjà créé un Groupe d'experts sur les incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment, chargé d'établir un programme de travail reprenant les grands domaines d'action définis lors du Sommet et indiquant les aspects sur lesquels devraient être centrés les travaux internationaux sur les statistiques sociales. Nous apprenons dans ce même paragraphe que le Groupe d'experts est convenu d'une liste sélective de 15 indicateurs constituant un ensemble minimal de données particulières qui devront être rassemblées par chaque pays. Le Bureau de la Commission a convenu de recommander à la Commission d'approuver ces indicateurs, et nous espérons que la Commission suivra bientôt cette recommandation.

Les progrès accomplis dans le domaine des statistiques devraient être encouragés et devraient converger. La méthodologie doit être améliorée, et il est nécessaire de parvenir à un accord international plus ambitieux sur les indicateurs. Je tiens en particulier à souligner la nécessité d'un tel accord international sur les indicateurs qui doivent être utilisés à l'avenir pour mesurer les progrès sociaux accomplis, d'une manière cohérente et universellement applicable. Le niveau de connaissance de la situation actuelle, du progrès ou de la régression véritables, doit être amélioré de façon à permettre aux organes de décision des Nations Unies et des gouvernements de promouvoir une direction compétente et efficace.

L'importance critique de cet aspect apparemment technique, en tant que statistique permettant de définir une direction efficace, vient nous rappeler qu'il est nécessaire de mieux comprendre les phénomènes sociaux dont nous nous occupons dans le contexte du suivi du Sommet de Copenhague, de façon à être en mesure d'élaborer des politiques appropriées. La tâche qui nous incombe d'éliminer la pauvreté nécessite une meilleure compréhension des causes structurelles de la pauvreté, dont certaines sont spécifiques à une société donnée alors que d'autres peuvent être attribuables à des facteurs mondiaux.

L'acceptation de la pauvreté en tant que réalité sociale a eu dans le passé une conséquence culturelle précise, qui continue de persister, et que certains commentateurs appellent la culture de la pauvreté, notion qui se fonde sur la conviction que le problème est trop énorme et que la situation ne peut vraiment être modifiée. Cette conviction est toujours bien ancrée à l'échelle mondiale. L'engagement pris à Copenhague d'éliminer la pauvreté est un important argument philosophique à opposer à cette conviction. Cependant, ce n'est là qu'un début, qui peut ou non déboucher sur une politique efficace.

Il est encourageant de noter, dans le contexte des préparatifs de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, qui sera inaugurée en 1997, l'émergence d'une politique reposant sur des bases théoriques solides. Cette politique insiste sur les activités génératrices de revenus que mènent eux-mêmes les peuples affectés, et sur la prestation de services sociaux de base et de filets de sécurité sociale.

Cependant, le bien-fondé théorique de la nouvelle politique que mène l'ONU pour éliminer la pauvreté doit encore être mis à l'épreuve dans le cadre de politiques réelles et donner des résultats quantifiables en termes de réalisation des objectifs définis à Copenhague, de réduction de l'écart des revenus au sein des sociétés et entre les États et d'autonomisation concrète des peuples. Dans ce contexte, il est particulièrement important de mettre la question des différences entre les sexes au centre de l'analyse des problèmes qui doivent être résolus et dont il faut tenir compte dans la définition de politiques. L'expérience acquise au plan mondial dans diverses conditions sociales a confirmé l'importance primordiale que revêtent l'autonomisation des femmes et l'élaboration de politiques appropriées pour traiter de cette question.

L'objectif tendant à mettre en oeuvre la décision adoptée à Copenhague — l'élimination de la pauvreté — devient très hétérogène et difficile à atteindre; c'est un programme dont l'application exigera beaucoup d'énergie et de fermeté.

Pour terminer, j'ajouterai qu'il importe que la mise en oeuvre des résultats accomplis depuis le Sommet mondial pour le développement social soit suivie de près et de façon

permanente par l'Assemblée générale. C'est à intervalles réguliers que le Secrétaire général devrait présenter des rapports sur cette question et que l'Assemblée générale devrait l'examiner.

Point 119 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
(A/51/366/Add.4)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais informer l'Assemblée que comme suite à la publication de la version provisoire du document A/51/366/Add.4, j'ai été informé que le Tchad a également effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Cette information sera reprise dans la version finale de l'additif 4.

La séance est levée à 13 h 5.